

1.1 Question de M. Chris Massaki Mbaki intitulée «*Quelle suite après la victoire des Belgian Cats à l'Euro de basket féminin?*»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Les *Belgian Cats* sont les nouvelles championnes d'Europe de basket-ball. Nous les félicitons toutes pour ce deuxième sacre consécutif, obtenu au terme d'une finale extraordinaire. En effet, depuis de nombreuses années, les résultats de l'équipe nationale féminine de basket sont remarquables. Il s'agit du fruit d'un développement de longue haleine. Rappelons, par exemple, la finale de l'EuroCup atteinte par les Royal Castors Braine en 2015.

Dès lors, Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un bilan du développement du basket féminin au cours des dernières années? Un effet positif a-t-il été observé sur le nombre d'inscriptions dans les équipes féminines reconnues par l'Association Wallonie-Bruxelles de basket-ball (AWBB) à la suite de ces deux sacres? Plus globalement, quelles actions sont-elles menées pour contribuer à l'essor de ce sport auprès du jeune public? Des partenariats sont-ils organisés ou envisagés auprès des écoles pour le promouvoir?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Depuis 2017 et leur médaille de bronze au championnat d'Europe, les *Belgian Cats* n'ont fait que progresser pour atteindre deux sacres européens, en 2023 et 2025.

Au sein de l'équipe actuelle, plusieurs sportives francophones se distinguent, comme Maxuella Lisowa-Mbaka et Bethy Mununga – qui bénéficient d'un contrat ADEPS –, ou encore Julie Allemand. Par ailleurs, le préparateur physique de l'équipe nationale, M. Pierre-Yves Kaiser, est également chargé du centre de formation de l'AWBB, qui a fourni pas moins de trois joueuses aux *Belgian Cats* U18, actuellement en lice pour le championnat européen. Cette dynamique témoigne du rôle structurant de l'AWBB dans la formation des talents, au sein tant des équipes nationales de jeunes que des staffs techniques.

Les résultats enregistrés depuis plusieurs années par les équipes nationales tant féminines que masculines ont eu des conséquences directes sur le développement du basket-ball en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur les cinq dernières années,

le nombre d'affiliés a progressé de 18 %. Si nous ne tenons compte que des femmes, la progression atteint 26 %. Pour les trois dernières années, l'augmentation du nombre de joueuses est de 24 %, contre 19 % chez les hommes. L'AWBB compte aujourd'hui 56 000 affiliés, dont 33 % de femmes réparties dans 245 clubs. La base de jeunes est également très solide; près de 50 % des affiliés ont moins de 18 ans, ce qui garantit un vivier dynamique et un potentiel de progression considérable.

Ces chiffres témoignent d'une identification forte aux équipes nationales renforcée par une présence médiatique accrue et par une mobilisation croissante du public lors des matchs à domicile, mais aussi sur les réseaux sociaux. Cela traduit les investissements réalisés par le basket-ball dans la formation des entraîneurs, avec pour objectif un encadrement sportif et éducatif de qualité. En outre, l'organisation pyramidale des sélections des jeunes pour les compétitions provinciales, régionales et nationales permet d'assurer une émulation continue. Les clubs sont également encouragés à améliorer leurs standards au travers d'un label de qualité.

Le centre de formation de l'AWBB joue par ailleurs un rôle structurant. Il a permis de nourrir les clubs de l'élite et les équipes nationales. Nous pouvons notamment citer Ajay Mitchell, sacré champion NBA (*National Basket Association*) 2025 avec Oklahoma City et Toumani Camara, également joueur NBA. Tous deux sont issus des filières francophones de basket-ball. L'Association organise également de nombreuses actions visant spécifiquement les jeunes filles et les femmes. Ainsi, le projet *Girls Got Games*, tournoi féminin destiné à élargir la base et à renforcer la qualité de la pratique, ainsi que le développement du coaching et de l'arbitrage féminins, avec notamment une cellule régionale dédiée à l'arbitrage féminin. Depuis 2019, l'AWBB a bénéficié d'un soutien public global de près de 8,5 millions d'euros.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, votre réponse m'enchant, puisque la progression est bien constante depuis 2017. Le football est généralement mis en avant, mais il est très intéressant de voir que le basket-ball se développe aussi de son côté. Nous espérons attirer de plus en plus de jeunes en leur proposant cette alternative. Vous avez évoqué les augmentations du nombre d'affiliés: 18 % de manière générale et 26 % chez les femmes. Nous pourrions faire encore mieux pour ce qui est de la présence dans les médias, mais c'est déjà un grand pas. Une équipe qui rayonne au niveau professionnel incitera les plus jeunes à se lancer.

1.2 Question de M. Olivier de Wasseige intitulée «Contrat “Article 17”»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Les clubs sportifs rencontrent de nombreuses difficultés administratives dans l'utilisation du dispositif de l'article 17 de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969

révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, permettant de rémunérer formateurs, entraîneurs ou encore arbitres avec une exonération de cotisations pour un maximum de 450 heures annuelles. Ce système, conçu pour soutenir les clubs et soulager les bénévoles, est de plus en plus boudé, principalement à cause de l'alourdissement des obligations administratives: déclaration immédiate/*Onmiddellijke aangifte* (Dimona), assurance couvrant les accidents par le biais de Fedris et obligations liées au droit du travail – conventions collectives, durée, préavis, etc.

La *Vlaamse Sportfederatie* tire à cet égard la sonnette d'alarme, estimant que la législation actuelle, issue de la réforme de 2022, est à côté de la plaque, et appelle à une simplification urgente. L'Association interfédérale du sport francophone (AISF), son pendant francophone, soutient cette demande et propose d'augmenter les seuils et facilités pour les volontaires, afin que ce dispositif redevienne réellement accessible.

Madame la Ministre, vous êtes également compétente pour la simplification administrative. Quel regard portez-vous sur ces modalités perçues comme un frein par un nombre croissant de clubs?

Sachant que la réglementation relative à l'article 17 relève du niveau fédéral, envisagez-vous, en tant que ministre des Sports et de la Simplification administrative, de transmettre ces préoccupations aux autorités compétentes, notamment en fédérant les acteurs du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles – comme l'AISF, les fédérations sportives ou les communes – pour faire entendre une voix claire et unie en faveur d'une simplification du dispositif?

Pensez-vous également pouvoir faciliter, à votre niveau, un accompagnement administratif plus souple pour les clubs qui souhaiteraient malgré tout recourir à ce statut, par exemple grâce à des outils partagés, de la guidance ou des simplifications internes là où la Fédération est compétente?

De façon plus générale, pourriez-vous exposer votre vision stratégique pour simplifier ce système, tout en garantissant la sécurité juridique et sociale des clubs et des encadrants?

Cette réforme serait doublement bénéfique: elle renforcerait le sport amateur, allégerait la charge administrative des clubs et s'inscrirait pleinement dans votre ambitieuse mission de simplification pour tous.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Bien qu'ils soient de moins de moins nombreux, des bénévoles s'activent chaque jour pour faire vivre les clubs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je tiens d'ailleurs encore une fois à les en remercier.

Il est certain qu'un dispositif tel que celui décrit dans l'article 17 de l'arrêté royal du 28 novembre 1969, également connu sous l'appellation de contrat de travail

associatif, doit renforcer la perception des difficultés à gérer un club sportif pour de nombreux bénévoles. S'il apparaît sur papier comme une opportunité intéressante pour rémunérer et protéger les collaborateurs d'une fédération ou d'un club sportif, ce dispositif représente indéniablement une charge de travail administratif complémentaire, notamment pour l'assurance, la convention de travail, la déclaration à l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et le suivi avec un secrétariat social.

Il est donc essentiel d'envisager une réflexion afin de viser une simplification des processus liés à son application. Dans ce cadre, je resterai attentive aux propositions qui me parviendront de l'AISF et de l'administration. Je rencontrerai également mon homologue néerlandophone, Mme Annick De Ridder, afin de pouvoir discuter de ce sujet.

Enfin, il existe aujourd'hui une fiche pratique éditée par l'AISF qui synthétise les différents statuts pour lesquels les collaborateurs sportifs peuvent opter.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, je me réjouis que vous saisissez la balle au bond en engageant une réflexion sur cette simplification bien nécessaire, notamment avec votre homologue néerlandophone. Vous avez également souligné un problème auquel les clubs font face, à savoir que les bénévoles sont de moins en moins nombreux. Si, en plus, on leur complique la tâche, cela deviendra un réel problème.

1.3 Question de M. Olivier de Wasseige intitulée «Impact sur les clubs sportifs amateurs de l'obligation de facturation électronique par le biais du réseau Peppol»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, à partir du 1^{er} janvier 2026, la facturation électronique structurée, par le réseau Peppol, deviendra obligatoire en Belgique pour les échanges *business to business* (B2B) entre entreprises assujetties à la TVA, conformément aux nouvelles normes européennes. Cela implique que les ASBL assujetties à la TVA, y compris de nombreux clubs de sports amateurs, devront émettre et recevoir leurs factures exclusivement au format électronique structuré. Même celles qui ne facturent pas en B2B devront se doter d'un logiciel compatible afin de recevoir des factures via Peppol. Si elles ne sont pas correctement préparées, cela pourrait poser des défis lourds en termes de coûts, de compétences informatiques, et de gestion comptable.

Quel est l'impact potentiel de cette obligation sur les clubs sportifs amateurs, souvent gérés par des bénévoles et avec peu de ressources administratives et numériques? En tant que ministre de la simplification administrative, envisagez-vous de proposer un accompagnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ciblé à ces clubs, par des formations, par la publication de guides pratiques, par des partenariats avec les Régions et avec l'aide des fédérations sportives ou d'experts-comptables?

Seriez-vous disposée à faire part au gouvernement fédéral – en concertation avec les communes ainsi qu’avec les associations et fédérations sportives – de la situation particulière de ces clubs, afin d’obtenir des délais supplémentaires ou seuils d’exemption adaptés à leur réalité associative? La transition vers la facturation électronique est une étape importante de la modernisation. Cependant, elle ne doit pas devenir un obstacle pour nos clubs amateurs. Je vous remercie pour votre engagement et j’attends avec intérêt vos propositions d’accompagnement.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La mise en place à partir du 1^{er} janvier 2026 de la facturation électronique structurée par Peppol ne doit pas être perçue comme une contrainte supplémentaire pour les associations sportives, mais bien comme une opportunité de simplification. Ce nouveau système permettra, à terme, de réduire les charges administratives, de limiter les erreurs et d’assurer une traçabilité optimale des flux financiers. À ce stade, l’administration n’a reçu aucun signal alarmant sur d’éventuelles difficultés majeures rencontrées par les clubs sportifs ou leurs fédérations, mais le système n’est pas encore effectif.

L’Association interfédérale du sport francophone (AISF) mettra en place, dès septembre, une série de formations pratiques sur la facturation électronique. Ces sessions se tiendront dans plusieurs lieux afin de couvrir l’ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d’assurer un accompagnement de proximité aux clubs.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, la mesure de facturation électronique B2B est une opportunité pour, entre autres, gagner du temps, pour simplifier les démarches administratives et pour minimiser les risques d’erreur. Effectivement, elle ne doit pas devenir une contrainte. Les très petites, les petites et les moyennes entreprises se demandent comment elles vont y arriver, surtout dans le cas où leurs opérateurs participent à leur fonctionnement dans le cadre d’une activité complémentaire, à côté de leur emploi de salarié. Ils doivent tout d’un coup appréhender un nouveau logiciel. La situation n’est pas simple. Il est heureux de savoir que des sessions d’information ou de formation seront organisées. Les clubs amateurs devront aussi s’adapter pour être capables de recevoir une facture d’un tel type. Nous devons sans doute mener des réflexions sur des points informatiques et sur des mutualisations possibles. Je vous remercie pour votre suivi du dossier.

(M. Chris Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.4 Question de M. Christophe Bastin intitulée «Rencontre avec la nouvelle présidence de l’Association des clubs francophones de football (ACFF) et perspectives pour le football amateur francophone»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous avez récemment rencontré la nouvelle équipe dirigeante de l'Association des clubs francophones de football (ACFF), désormais présidée par Philippe Godin, lui-même accompagné de deux vice-présidentes, dans un souci d'ouverture, de renouvellement et de proximité avec les clubs. Cette nouvelle présidence intervient dans un contexte où le football amateur francophone exprime des besoins clairs concernant la structuration, la reconnaissance, mais aussi la valorisation de son rôle social et éducatif. À travers cette transition, il est aussi question de renforcer les passerelles entre le monde amateur et les divisions nationales, d'accompagner les jeunes catégories ou encore de favoriser une gouvernance plus inclusive et moderne.

Je souhaiterais simplement connaître le contenu et l'esprit de votre rencontre avec cette nouvelle équipe. Quels ont été les grands points abordés? Avez-vous dégagé de potentiels axes de collaboration dans le cadre de vos compétences au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, particulièrement en vue de soutenir les clubs dans leur rôle de formation et de proximité? Plus généralement, avez-vous identifié certaines priorités qui pourraient faire l'objet d'un travail commun à moyen terme, que ce soit pour le soutien aux jeunes, l'encadrement sportif, la formation ou la communication?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, vous serez sans doute déçu, mais je n'ai pas encore rencontré les nouveaux dirigeants de l'ACFF. Cependant, une réunion sera programmée d'ici la fin du mois de septembre au plus tard afin d'aborder plusieurs thèmes qui marqueront la présente législature: le seuil salarial requis pour qu'un joueur non issu de l'espace économique européen puisse obtenir un visa de travail, la fin des indemnités de formation ou encore les moyens consacrés aux terrains synthétiques. Nous attendons d'ailleurs une étude de l'ACFF à ce dernier sujet. Je ne manquerai pas de revenir vers vous après cet échange et vous tiendrai informé de la date à laquelle celui-ci sera fixé.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous pensions que vous aviez déjà rencontré les nouveaux dirigeants de l'ACFF lors de la réunion au sujet des terrains synthétiques, mais sans doute s'agissait-il encore de l'ancienne équipe. Je vous réinterrogerai donc à ce sujet dès que je connaîtrai le timing de la prochaine rencontre pour obtenir de plus amples informations, vraisemblablement d'ici la fin du mois de septembre.

1.5 Question de M. Christophe Bastin intitulée «Bilan et perspectives de l'offre sportive estivale de l'ADEPS»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Chaque été, l'ADEPS propose une offre sportive variée, qui comprend des stages en internat ou en externat, ouverts aux enfants dès l'âge de 3 ans, aux adolescents, mais également aux adultes. Ces stages, organisés dans les centres sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

abordent de nombreuses disciplines et proposent aussi des formules inclusives, en partenariat notamment avec la Ligue handisport francophone (LHF). Parallèlement, des cours collectifs sont également organisés durant l'été, dans une logique de continuité de la pratique, avec un accès facilité pour des séances hebdomadaires qui s'étalent sur plusieurs semaines.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un premier tour d'horizon des stages et des cours collectifs proposés cet été par l'ADEPS, en comparaison avec les années précédentes, ainsi que nous indiquer les ambitions de votre administration concernant la fréquentation? Avez-vous constaté une évolution du profil des participants – enfants, familles, adultes, publics éloignés de la pratique? Comment l'offre a-t-elle été perçue du point de vue de l'accessibilité?

Depuis la réforme des rythmes scolaires, à quelles adaptations a-t-on procédé pour tenir compte du nouveau calendrier des vacances d'été? La programmation a-t-elle été réorganisée ou démultipliée sur certaines périodes pour mieux répondre à la nouvelle réalité des familles?

Enfin, quelle est votre vision pour les prochaines éditions estivales? Envisagez-vous une extension de l'offre, une meilleure articulation avec les cours annuels ou encore un renforcement des partenariats locaux, notamment avec les fédérations, communes et associations?

Je vous remercie pour l'attention que vous portez au développement d'un sport accessible et structurant pour tous, en particulier durant cette période estivale.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Depuis des années, les vacances scolaires d'été ne riment pas avec l'arrêt du sport, bien au contraire. L'offre de stages et de cours de l'ADEPS permet au plus grand nombre de s'adonner à son sport favori ou de découvrir de nouvelles disciplines sportives.

Pour l'été 2025, l'ADEPS propose une septantaine de formules sportives pour des milliers de places, dont 16 876 ont déjà été réservées et 2 762 restent disponibles, ce qui représente un taux de remplissage de près de 86 %, légèrement inférieur au taux de 2024 qui était de 90,5 %.

Le public qui fréquente les centres ADEPS reste majoritairement composé d'enfants entre 9 et 12 ans. Cependant, on constate une fréquentation stable de familles et une participation croissante aux formules spécifiques. Ainsi, la semaine pour adultes organisée à Froidchapelle commence à rencontrer un succès encourageant avec une quarantaine de participants cette année. Il est certain que la réforme du calendrier scolaire a un impact sur la programmation estivale. Malheureusement, les pertes constatées durant l'été ne sont pas entièrement compensées par l'allongement des autres périodes de congé.

La modification des congés scolaires, l'évolution des attentes en matière d'offre de stages, la concurrence importante dans ce secteur, même s'ils représentent des facteurs difficiles à contrer, doivent constituer des motivations supplémentaires à l'adaptation de l'ADEPS à ce nouveau paramètre.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Une septantaine de formules, c'est très bien. Nous constatons par ailleurs que les communes ont des difficultés à toucher certains publics, notamment les jeunes de 12 à 18 ans. Cette tranche d'âge est la plus difficile à attirer vers les différents stages. Mais grâce à l'attention que vous portez à l'aménagement des rythmes scolaires, la situation ne pourra que s'améliorer.

VERSION PROVISoire

peuvent être confiées des émissions de radio et de télévision à la RTBF, ainsi que l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 6 juin 2025 reconnaissant les associations philosophiques ou religieuses représentatives auxquelles peuvent être confiées des émissions de radio et de télévision à la RTBF. Ces arrêtés fixent bien la durée de la reconnaissance des associations représentatives à un an, contrairement à l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 31 mai 2000 relatif à la reconnaissance des associations représentatives auxquelles peuvent être confiées des émissions de radio ou de télévision à la RTBF, qui ne prévoit pas expressément que la reconnaissance doive s'étendre sur cinq ans ou toute autre période. Le gouvernement dispose dès lors d'une marge d'appréciation pour fixer la durée qu'il estime appropriée au regard du contexte et des objectifs. Dans le cas présent, la durée limitée répond à une volonté d'évaluation du dispositif actuel. Elle permet de laisser une période de réflexion sur les modalités et le contenu de ces émissions.

Par rapport à la messe du dimanche, la question n'a pas encore été abordée avec la RTBF, mais cela ne devrait pas changer, la messe du dimanche ne faisant en tout cas pas partie des émissions concédées.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'entends bien que l'arrêté du 31 mai 2000 ne fixe pas de durée obligatoire et que, par conséquent, vous avez la possibilité de revoir et d'évaluer le dispositif, Madame la Ministre. Néanmoins, à partir du moment où vous sabrez dans le budget de la RTBF, j'imagine que cette dernière sabre à son tour dans les budgets qu'elle concède aux émissions de ce type.

Je rappelle d'ailleurs que ce ne sont pas que des émissions religieuses, catholiques ou musulmanes, mais qu'il y a aussi la mouvance laïque qui a le droit et le devoir de s'exprimer sur cette antenne. À partir du moment où les émissions concédées sont diffusées le samedi soir entre 22h00 et 23h00, je ne vois pas très bien qui va pouvoir les écouter. Or, c'est à cela qu'il convient d'être attentif.

Enfin, ma question sur la messe n'est absolument pas anodine. Vous dites que la messe entre dans un autre cadre et que la décision sera prise par ailleurs. Je vous interrogerai ultérieurement pour en savoir plus.

1.7 Question de Mme Sabine Roberty intitulée «Appel des ministres européens concernant la protection en ligne des enfants»

Mme Sabine Roberty (PS). – Il y a quelques semaines, de nombreux ministres européens ont cosigné un appel commun visant à faire de la protection en ligne des enfants une priorité politique et sociétale soutenue par des actions concrètes et contraignantes au niveau européen. Cet appel évoque plusieurs pistes de mesures, comme l'instauration de paramètres de confidentialité par défaut pour les comptes des enfants afin de réduire le risque de contacts non sollicités de la part d'inconnus. En effet, les dérives potentielles liées à de tels contacts sont bien

connues. Est également envisagée une révision des systèmes de recommandation pour minimiser le risque que les enfants soient entraînés dans des spirales de contenus nuisibles, les algorithmes utilisés dans ce domaine étant particulièrement importants pour nourrir les recommandations en fonction des contenus précédemment consultés.

Mentionnons encore le renforcement des contrôles de sécurité en y incluant la possibilité, pour les enfants, de bloquer ou de masquer tout utilisateur, ainsi qu'une protection contre l'ajout à des discussions de groupe sans consentement explicite afin de limiter l'exposition au cyberharcèlement. Les signataires de cet appel commun sollicitent également la création de mécanismes de vérification de l'âge obligatoire sur tous les réseaux sociaux, ce qui prendrait la forme d'une exigence stricte accompagnée de moyens techniques permettant aux plateformes de faire respecter cette condition d'utilisation.

Madame la Ministre, ce texte représente une occasion d'encourager la mise en œuvre effective d'une interdiction des réseaux sociaux avant un certain âge, dont vous avez vous-même exprimé la volonté en évoquant un âge minimal de quinze ans. Alors que la France, le Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne figurent parmi les signataires, je suis donc surprise de ne pas y retrouver la Belgique ou la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avez-vous été sollicitée pour signer l'appel? Pourquoi vous ou vos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne l'avez-vous pas signé? Où en sont vos discussions au sein du gouvernement et avec les autres niveaux de pouvoir à la suite de votre annonce concernant l'interdiction d'accès aux réseaux sociaux pour les enfants de moins de quinze ans? Avez-vous rencontré votre homologue française à ce sujet? Pouvez-vous résumer les actions entreprises par le gouvernement dans ce domaine au cours des dernières semaines?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – En ma qualité de ministre des Médias, je partage pleinement les objectifs de l'appel émis par d'autres ministres européens. Néanmoins, je tiens à rappeler que les entités fédérées concernées et le gouvernement fédéral doivent atteindre un consensus dans le cadre de la négociation préalable à l'adoption d'instruments juridiques de droit européen. En somme, la Belgique ne peut s'exprimer que d'une seule voix.

Dans le cas présent, aucune position commune n'a pu être arrêtée pour soutenir le texte en question. J'ai toutefois soutenu la prise de parole de madame la ministre Matz lors d'une réunion du conseil rassemblant les ministres européens compétents pour les télécommunications. À cette occasion, Mme Matz a notamment exprimé l'importance d'avancer sur l'idée d'une majorité numérique et de créer des plateformes non addictives adaptées à l'âge des utilisateurs, tout en soulignant l'absence de consensus sur l'imposition d'une vérification de l'âge.

Pour ma part, j'ai pris l'initiative d'organiser une réunion à ce sujet le 20 juin dernier, à laquelle ont participé des représentants des cabinets des ministres Matz, Lescrenier, Glatigny et Coppieters. À la suite de cette réunion, il a été convenu qu'une note serait déposée au gouvernement pour établir la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, dans le but de véhiculer un message unique et fort, d'abord au niveau national, puis au niveau européen. Cette note sera soumise au gouvernement ce vendredi 18 juillet. Je reste donc résolument engagée à faire avancer ce débat en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, car il s'agit d'un dossier capital pour notre jeunesse.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je suis ravie d'apprendre que vous avez organisé une rencontre avec les ministres Matz, Lescrenier, Glatigny et Coppieters. Effectivement, la Belgique ne peut s'exprimer que d'une seule voix; je suis donc heureuse que vous ayez sollicité cette réunion en votre qualité de ministre des Médias. Comme une note sera proposée au gouvernement ce vendredi, à la veille des congés parlementaires, j'imagine que nous en saurons plus à la rentrée. Étant donné notre intérêt commun pour ce dossier, je n'hésiterai pas à vous réinterroger à ce sujet en temps utile.

1.8 Question de Mme Sabine Roberty intitulée «Information locale sur la RTBF et réforme des médias de proximité»

1.9 Question de M. Laurent Devin intitulée «Identité culturelle et médias de proximité»

1.10 Question de Mme Özlem Özen intitulée «Report de la réunion du 8 juillet avec les médias de proximité»

1.11 Question de M. Olivier Maroy intitulée «Réforme des médias de proximité (suivi)»

1.12 Question de Mme Bénédicte Linard intitulée «Réforme des médias de proximité»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. (*Assentiment*)

Mme Sabine Roberty (PS). – La semaine dernière, le journal «Vers l'Avenir» a confirmé la fermeture de «Vivre ici», le portail d'information locale lancé en 2015 par la RTBF et les médias de proximité. Madame la Ministre, cette décision fait suite à la fois aux mesures d'économies que vous imposez à la RTBF et à votre projet de réforme des médias de proximité. L'arrêt définitif de l'activité serait programmé entre septembre et décembre, ou en tout cas lorsque l'avenant au contrat de gestion de la RTBF sera signé – depuis le dépôt de la présente question, les choses ont évolué à ce sujet. L'article ajoute que l'information locale «continuera de vivre» sur la RTBF, mais que des journalistes indépendants sollicités régulièrement par notre média de service public le seront moins souvent.

Nous voyons donc dès maintenant se dessiner très clairement une diminution de la couverture de l'information locale à la RTBF, qui se conjuguera à une restructuration des médias de proximité, réduisant l'ancrage territorial de certains d'entre eux. Je ne vais pas répéter tout ce que j'ai déjà dit depuis de nombreuses semaines sur ce mouvement inquiétant de concentration de l'information qu'on observe par ailleurs aussi dans la presse écrite.

Confirmez-vous l'arrêt de «*Vivre ici*»? Entre les mesures d'économies et les rationalisations forcées, quelle est votre vision des collaborations qui devront s'établir entre la RTBF et les médias de proximité? Comment comptez-vous éviter une dilution et une perte de couverture de l'information locale?

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, la sortie de Jean-Luc Crucke, un ancien de vos camarades, aujourd'hui ministre fédéral pour Les Engagés, est d'importance. Il s'est en effet exprimé à sa manière, c'est-à-dire de façon musclée, à la suite d'une première intervention des Engagés. Dans le quotidien «*Le Soir*», il a été encore plus explicite que la première fois où il s'était exprimé sur notélé, montrant que Les Engagés, à défaut de siffler la fin de la récréation, commencent à montrer sérieusement les dents.

Dans son interview, M. Crucke met en évidence deux éléments cruciaux, qui correspondent au discours que nous, le groupe socialiste, vous tenons depuis des semaines. D'une part, M. Crucke indique: «Nous devons reconnaître que les médias de proximité sont plus que des chaînes d'information de qualité. Ils font partie de l'identité culturelle de nos territoires et leur ancrage est donc essentiel.» Je partage totalement son avis et nous l'avons déjà exprimé ici, face à vous. D'autre part, et c'est tout aussi juste, il pointe le fait que vous avez un problème de méthode. Vous imposez au lieu de vous concerter. Vous revenez sur des engagements juridiques et budgétaires pris à l'égard des médias de proximité à travers des conventions valables jusqu'en 2030, tout en leur demandant de se montrer raisonnables et constructifs.

Tout cela m'inspire, comme vous vous en doutez, de nouvelles questions. Premièrement, êtes-vous toujours certaine de disposer d'une majorité pour voter un cadre de fusion forcée des médias de proximité qui ne correspond pas à la Déclaration de politique communautaire (DPC)?

Deuxièmement, avez-vous des garanties quant à la légalité de votre choix unilatéral de ne pas honorer, sur le plan financier, les conventions avec les médias de proximité, en vigueur jusque 2030?

Au regard de ces éléments et pour retrouver un climat constructif avec le secteur comme avec votre partenaire, ne serait-il pas pertinent de discuter en partant de la note qui vous a été remise, en main propre, il y a deux semaines, par les télévisions hennuyères? Qu'en pensez-vous? Vous avez reporté la réunion à aujourd'hui. J'ose dès lors espérer que vous connaissez tout de ce dossier et que vous

pourrez expliquer vos intentions aux représentants des citoyens. Il est important que cela ne se fasse pas par voie de presse, mais directement au Parlement.

Enfin, ne serait-il pas temps d'inclure les représentants des personnels des médias de proximité dans la boucle de la concertation? Ils ont en effet à nouveau débrayé ce 8 juillet et se plaignent légitimement d'être ignorés par leur ministre de tutelle et votre cabinet.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, lundi dernier, vous avez annoncé votre décision unilatérale de reporter du 8 au 15 juillet la réunion programmée avec les responsables des médias de proximité. Votre décision semble motivée par une volonté de prendre connaissance de façon approfondie des contre-propositions remises par certains d'entre eux. À ma connaissance, vous en disposiez déjà depuis plus de deux semaines. Même si vous avez accompagné cette communication d'une petite provocation gratuite sur les vacances des uns et des autres, j'ai envie d'être optimiste et de voir dans ce temps de lecture prolongé une intention réelle d'ouverture aux alternatives qui vous ont été soumises.

Lors des récentes discussions budgétaires, nous avons pu constater que vous n'aviez pas de réponse à apporter sur le sens véritable du choix de faire des économies sur les enveloppes médias de proximité et leur indexation avant même toute forme de restructuration de ceux-ci. Allez-vous leur annoncer que vous renoncez à cette funeste économie? Sur le fond, quelle est votre analyse du cadre des synergies renforcées suggéré notamment par les médias hennuyers? Confirmez-vous qu'il correspond parfaitement aux orientations de la Déclaration de politique communautaire (DPC)? Avez-vous obtenu du ministre wallon de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves Jeholet, le maintien des postes APE (aide à la promotion de l'emploi) pour les médias de proximité?

M. Olivier Maroy (MR). – Pas une réunion de notre commission n'a lieu sans que nous évoquions la réforme des médias de proximité. Je rappelle mon soutien total à la ministre des Médias. En effet, je suis intimement persuadé que le statu quo va conduire les médias de proximité à une mort certaine. La moitié d'entre eux sont en faillite virtuelle. Il faut absolument faire évoluer le modèle.

J'ai beaucoup de mal à comprendre la mauvaise foi ou la méconnaissance de certains vis-à-vis du paysage audiovisuel. Ils s'accrochent à de vieux réflexes du 20^e siècle et à une réflexion sur le linéaire alors qu'aujourd'hui, 80 % de l'audience des médias de proximité se fait sur le non-linéaire. Les nombreuses personnes qui sont intéressées par les contenus ne sont plus tenues à un horaire bien précis sur un seul écran, celui de la télévision. Les contenus produits avec brio par les médias de proximité sont de plus en plus regardés sur d'autres écrans – une tablette, un smartphone, un ordinateur –, n'importe où et n'importe quand.

La réforme des médias de proximité se poursuit en concertation avec le secteur. Je connais beaucoup de travailleurs de ces médias. Les échos que j'entends de leur

part sont loin d'être les mêmes que ceux que j'entends au sein de notre commission. Bon nombre de médias – pas tous, c'est vrai – accueillent avec intérêt voire avec enthousiasme cette réforme et espèrent qu'elle leur permettra d'aborder le 21^e siècle avec les moyens adéquats.

Madame la Ministre, une réunion était initialement prévue le 8 juillet dernier avec les médias de proximité, mais elle a été reportée. Quelles sont les raisons de ce report?

Deux groupes de travail ont été créés: le premier concerne la province de Namur et le second la province de Hainaut, les deux provinces dans lesquelles il devrait y avoir une réduction du nombre de médias de proximité. Lors de la précédente réunion de notre commission, vous avez souligné l'esprit constructif du groupe consacré à la province de Namur; en revanche, vous aviez été moins enthousiaste quant à l'attitude des médias de proximité du Hainaut qui vous ont remis une note, certes intéressante sur certains aspects, mais très tardive. Quelle est votre analyse de son contenu?

J'ai personnellement rencontré la directrice de Boukè et de Canal Zoom et j'ai été impressionné par la maturité des équipes de ces deux télévisions. Elles ont compris ce que des collègues n'ont pas compris. Il ne s'agit pas de transformer des communes en déserts médiatiques, dans lesquels plus aucun journaliste de média de proximité ne viendrait. Mais à quoi cela sert-il d'avoir des studios dans douze endroits de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Vous pouvez n'avoir que huit implantations et couvrir l'ensemble du territoire.

Ce que Boukè a fait à cet égard est très intéressant: leurs studios sont à Namur, mais une partie de leur zone, de Philippeville à Couvin, est assez excentrée. De mémoire, deux journalistes et un cadreur habitent dans cette zone, qu'ils couvrent prioritairement. Ils disposent d'un petit local fourni par l'administration communale de Philippeville – il suffit d'une pièce, avec une imprimante, des toilettes, une machine à café, deux ou trois sièges pour accueillir des personnes, et il n'est plus besoin de salles de montage comme autrefois. Après avoir fait leurs reportages, ils les y montent, sur leur ordinateur portable, et l'envoient en 4G ou en 5G, voire par la ligne classique. Il est donc possible de continuer à couvrir l'ensemble des communes en mutualisant les infrastructures. C'est ça qu'il faut comprendre.

Si une fusion a lieu dans le Hainaut, par exemple entre Antenne Centre et Télé MB – d'autres formules sont possibles –, votre commune continuera d'être couverte, Monsieur Devin. Cependant, les studios ne seront peut-être pas maintenus à la fois à La Louvière et à Mons; il faudra choisir un endroit. Des rédactions doivent servir de points de chute pour permettre aux journalistes d'y monter leurs reportages et de les envoyer. Quel est l'intérêt de multiplier des infrastructures extrêmement coûteuses?

Madame la Ministre, quelles sont les prochaines étapes de votre projet? Pouvez-vous faire le point sur l'évolution de votre indispensable réforme, que je soutiens pleinement?

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, de nombreux acteurs locaux ont récemment exprimé leur soutien aux médias de proximité depuis que vous avez annoncé la disparition de certains d'entre eux et la réduction du financement de tous les médias de proximité. Rien qu'en Wallonie picarde, située dans la province de Hainaut, de nombreux conseils communaux où siège votre parti ont voté des motions en faveur de notélé. C'est le cas d'Estaimpuis, de Mouscron, d'Ath, de Rumes, de Pecq, de Celles, de Lessines, de Bernissart, d'Enghien, de Tournai, etc. La Conférence des bourgmestres de Wallonie picarde s'est également exprimée en ce sens. À cela s'ajoute la prise de position très claire du ministre fédéral du Climat, qui fait aujourd'hui partie de vos partenaires. Il s'oppose à votre réforme et défend le maintien de la télévision locale en Wallonie picarde.

Ce qui est étonnant, c'est que, dans les discussions qui se déroulent au sein des conseils communaux où siègent des représentants du MR et des Engagés, tous prétendent que votre réforme est une «pièce à casser», que rien n'est décidé, que tout peut être remis en question, alors qu'ici, au sein de notre commission, vous déclarez que des balises ne bougeront pas et que la fusion sera obligatoire. Vous avez en effet annoncé de manière tout à fait arbitraire que deux médias de proximité subsisteraient en Hainaut. Pourtant, chaque média de proximité correspond à un bassin de vie et il en existe plusieurs dans cette province. Vous annoncez aussi que la réduction du financement n'est pas négociable.

Il est véritablement temps de sortir du flou que vous entretenez sur votre réforme des médias de proximité, un flou également entretenu au sein de votre parti puisque, lors des conseils communaux, les mandataires MR tiennent un discours qui ne correspond pas au vôtre. De nombreuses interrogations subsistent quant aux marges de manœuvre encore possibles en ce qui concerne cette fameuse «pièce à casser», vos intentions et vos objectifs.

Nous avons appris que vous aviez décidé de reporter unilatéralement la réunion initialement prévue le 8 juillet à ce 15 juillet, selon vous afin d'analyser en profondeur les propositions formulées par les différentes directions. Les médias hennuyers, particulièrement, n'ont pas été rassurés au sortir de la première réunion organisée en juin. Vous avez d'ailleurs regretté, lors d'une réunion de notre commission, un prétendu manque d'ambition de leur part, une remarque qui n'a pas manqué de susciter de vives réactions, alors qu'un vrai travail avait été mené par certains d'entre eux.

Une autre source d'inquiétude concerne le Réseau des médias de proximité (RMP), cette ASBL qui est chargée de coordonner et de soutenir les télévisions locales en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est l'organe qui permet la coordination entre l'ensemble de ces médias de proximité et qui favorise les mutualisations

et les synergies, soit exactement ce qui correspond à votre volonté en ce qui concerne l'évolution des médias de proximité. Il semblerait pourtant que vous envisagiez de mettre fin à son financement, ce qui reviendrait *de facto* à contraindre le Réseau à fermer ses portes. Cela figurait dans votre pièce à casser, mais pas dans la DPC. Cela vient donc de votre chef.

Enfin, les aides à la promotion de l'emploi (APE) représentent une part significative de l'emploi dans le secteur. Les coupes annoncées dans les APE constituent un coup supplémentaire porté à tous ces médias de proximité. Un accent est souvent mis sur les fusions, mais j'insiste sur le fait que tous les médias de proximité vont voir leur financement diminué.

Voici quelques questions précises, auxquelles j'espère obtenir des réponses précises. Quel est aujourd'hui l'état d'avancement de vos réflexions concernant la réforme des médias de proximité? S'agit-il toujours d'une pièce à casser dans son ensemble ou maintenez-vous des contraintes obligatoires de fusion, par exemple? Allez-vous mener l'évaluation prévue par les conventions avec les médias de proximité avant d'avancer dans une quelconque réforme?

Une réunion est prévue ce 15 juillet. Quels sont vos objectifs dans ce cadre? Maintenez-vous votre volonté de réduire le nombre de médias de proximité à deux dans la province de Hainaut, alors même que c'est la plus peuplée de la Région? Pourquoi fixer arbitrairement ce nombre à deux et non à trois, par exemple? Pourquoi souhaitez-vous supprimer 40 % du subventionnement des points APE alors que cela va *de facto* amener à des licenciements massifs? Merci de ne pas me renvoyer à ce sujet au ministre Pierre-Yves Jeholet, étant donné que lui-même m'a renvoyée vers vous.

Comment les médias de proximité pourront-ils poursuivre leurs missions si vous diminuez drastiquement leur financement? Vous avez déjà eu des réunions avec eux. Pouvez-vous nous présenter leur avis à ce sujet? Confirmez-vous que vous supprimez aussi la dotation de 1,2 million d'euros liée au développement numérique? Cette dotation spécifique avait été créée durant la majorité précédente. Allez-vous plafonner la dotation à dix millions d'euros à l'horizon 2030 comme annoncé, ou vos premières rencontres ont-elles permis de vous faire revenir sur cette décision? Comment justifiez-vous votre volonté de supprimer les aides au RMP tout en souhaitant plus de synergies entre les différents médias? N'est-ce pas paradoxal? Avez-vous pris connaissance des pistes d'économies suggérées par le RMP? Il propose une réduction de jusqu'à 20 % de son financement. Comment analysez-vous cette piste? Comment comptez-vous garantir une représentation équitable de tous les territoires et bassins de vie, en particulier des zones rurales comme la Wallonie picarde, dans un éventuel regroupement ou dans le cadre d'une rationalisation des télévisions locales?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Mesdames et Messieurs les Députés,

depuis le début de notre législature, j'ai alerté sur les limites du modèle actuel des médias de proximité. Le système souffre d'une dépendance structurelle au financement public, d'une absence de vision à moyen terme et d'une gouvernance souvent en inadéquation avec les objectifs d'un média de proximité. Un tel diagnostic partagé par certains acteurs du secteur appelle une réforme responsable, ambitieuse et indispensable.

La pièce à casser deviendra, dans un premier temps, une note d'orientation du gouvernement nourrie des échanges avec les médias de proximité. En effet, les nombreuses réunions de concertation et les propositions transmises par les médias de proximité ces dernières semaines ont d'ores et déjà permis de faire évoluer le projet sur certains points. Pour cette raison et dans la volonté de tenir compte de l'avis de tous, la réunion prévue le 8 juillet dernier a été reportée afin de permettre, en concertation avec mon cabinet et l'administration, d'analyser de manière approfondie l'ensemble des éléments reçus et d'étudier leur potentielle intégration au projet. Un nouvel échange aura lieu aujourd'hui, entre mon cabinet et tous les médias de proximité, pour faire le point sur l'avancement du projet. Je reste évidemment à leur écoute et je continuerai à avancer avec détermination, dans l'intérêt du pluralisme, de l'ancrage local et de la pérennité de ces acteurs importants pour notre paysage audiovisuel francophone.

Monsieur Maroy, je vous remercie de vous intéresser au cœur du dossier. Vous parlez avec les gestionnaires des médias. Je salue le travail constructif réalisé par Canal Zoom, Boukè, Matélé, TV Lux, Qu4tre Liège Média, VEDIA, Télé MB et Antenne Centre Télévision (ACTV).

Par ailleurs, la décision de la suppression du projet éditorial «*Vivre ici*» a été effectivement actée dans l'avenant au contrat de gestion de la RTBF, adopté par le gouvernement ce vendredi 11 juillet 2025. «*Vivre ici*» constitue un projet commun entre la RTBF et les médias de proximité. Toutefois, dans le cadre des groupes de travail mis sur pied avec les médias de proximité, la RTBF et des médias privés, il est apparu que ce projet ne répondait plus aux attentes des uns et des autres. Les médias de proximité ont en effet émis le souhait de revoir certaines collaborations, tout en soulignant que d'autres apportent une plus-value, telle que la diffusion de certains de leurs reportages dans les journaux télévisés de 13 heures. Ainsi, cette décision n'empêchera pas l'information locale de continuer à avoir une place primordiale tant à la RTBF que dans les médias de proximité.

Enfin, permettez-moi d'insister à nouveau sur le bol d'air offert aux médias de proximité grâce, notamment, à la prise en charge des coûts techniques de diffusion sur Auvio de certains de leurs programmes et à l'offre de formations gratuites dont ils bénéficient par le biais de la RTBF Academy. Preuve en est, une fois de plus, que notre volonté n'est pas d'affaiblir le modèle des médias de proximité, mais d'en assurer la pérennité.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je prends acte de vos réponses, Madame la Ministre. Vous nous dites que « *Vivre ici* » ne répondait plus aux besoins des uns et des autres. Dès lors, les uns et les autres se chargeront de répercuter les réponses que vous venez de formuler. Je réponds tout de même à M. Maroy que, contrairement à ce que l'on nous reproche systématiquement au sein de notre commission, nous ne nous accrochons pas à des pratiques du 20^e siècle. Nous sommes en effet pleinement conscients qu'il faut faire évoluer le modèle et disposer d'une vraie stratégie transversale. C'est pour cette raison que nous avons proposé des auditions, lesquelles ont été refusées par celles et ceux qui nous reprochent ici même d'être rétrogrades, voire de pratiquer l'immobilisme. Cependant, nous ne sommes pas d'accord avec la manière dont les choses se déroulent.

Je reviens à la question relative à la réforme des médias de proximité. On n'arrête pas de nous dire que c'est une « pièce à casser ». Pourtant, nous disons en permanence qu'il faut revenir à l'essence même de la DPC. Elle ne prévoit pas ce que nous sommes en train de vivre aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle Jean-Luc Crucke tente aussi, au nom des Engagés, de faire entendre raison au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous ne disons pas autre chose. Il faut rester dans le cadre de la DPC parce que c'est ce qui a été voté par le Parlement de notre Fédération. Nous rappelons également que la réduction des subventions a déjà lieu actuellement. Ce ne sera pas en 2029 ni en 2030. On n'est donc plus dans l'essence même d'« une pièce à casser ». Voilà très exactement ce que nous disons !

M. Laurent Devin (PS). – D'abord, le mensonge. Ensuite, comme d'habitude, aucune réponse aux questions posées. Enfin, Madame la Ministre, vous battez en retraite.

La faillite constitue le mensonge sans cesse répété par le MR. Il fallait entendre l'information donnée aux nouveaux mandataires du conseil d'administration d'ACTV quand on leur a expliqué que celle-ci n'était pas en déficit et qu'au contraire, elle se portait bien financièrement. Il existe évidemment des conventions à respecter, mais ils ont été étonnés par la différence entre, d'une part, le discours tenu et les notes envoyées et, d'autre part, la situation réelle de la télévision communautaire locale de la région du Centre.

Après le mensonge, quatre questions ont été posées, mais aucune réponse n'a été obtenue. Tout d'abord, disposez-vous d'une majorité ? Aujourd'hui, Les Engagés se taisent au sein de notre commission, mais M. Crucke a dit clairement et à haute voix ce qu'il en pensait. Or nous connaissons son importance.

Ensuite, au sujet de la légalité ou du fait que vous n'honorez pas les conventions établies, vous ne m'avez tout simplement pas répondu.

Par ailleurs, vous rencontrez aujourd'hui, à 12h30, les directeurs des médias de proximité du Hainaut. J'ai demandé votre avis sur la note. Vous avez demandé

à reporter la réunion prévue à après notre réunion de commission. Je demande votre avis et nous ne l'obtenons pas. Nous siégeons au sein de notre Parlement. Les parlementaires interrogent le gouvernement, c'est leur mission et ils ne disposent d'aucune réponse alors que vous allez rencontrer ces directions d'ici une heure!

Enfin, je vous ai interrogée sur l'inclusion des représentants du personnel des médias de proximité dans la boucle de concertation. Vous les niez; vous n'en parlez même pas!

Après mensonge et absence de réponses, vous battez en retraite. Vos propos actuels ne sont plus ce que l'on a entendu il y a quelques semaines. On sent que vous ne disposez plus vraiment d'une majorité. Vous n'osez d'ailleurs plus l'affirmer. Vous évoquez une note d'orientation et vous dites que vous allez retourner vers le gouvernement. De notre côté, nous allons jauger ce qui va se passer sur le temps de ce midi et, par la suite, nous aviserons sur l'avenir des médias de proximité auxquels nous tenons tant. Oui à une évolution! Non à tout ratiboiser sans prendre en considération la réalité des bassins de vie, comme Jean-Luc Crucke l'a très bien dit!

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, vous agissez très rapidement quand il s'agit de sabrer dans le budget et l'enveloppe des télévisions locales. Vous n'avez pas hésité à faire part des économies sans donner un sens et des explications précises à ce sujet. Pourtant, quand les médias concernés vous ont soumis des propositions concrètes et constructives, vous avez pris le temps et reporté une réunion capitale à la veille des congés parlementaires. Cherchez-vous à éviter le débat? La pauvreté de vos réponses ne m'étonne même plus!

Monsieur Maroy, nous aussi, nous avons pris connaissance de la note transmise par les médias de proximité. Leur demande est claire: ils réclament un audit indépendant, un cadastre, des chiffres afin d'objectiver la situation, une méthodologie de travail, un calendrier et un agenda.

Madame la Ministre, ces propositions vous ont été soumises il y a plus de trois semaines. Les réponses que vous nous communiquez ne sont pas une réforme; c'est en réalité un plan que vous avez déjà élaboré, avec une finalité que vous appelez modernisation ou rationalisation. Vous parlez de pérennité, mais vous commencez par couper les vivres. Vous parlez de concertation, mais vous avancez en force en déclarant que vous avez un modèle auquel le média doit se conformer sans quoi il devra trouver lui-même son modèle de financement.

Enfin, vous ne nous avez pas répondu concernant les projets relatifs aux APE. Vous nous renvoyez vers M. Jeholet; c'est une manière de vous dédouaner. Vous appartenez au même groupe politique et, en définitive, nous n'avons aucune garantie ferme. En outre, vous refusez d'associer les travailleurs du secteur à votre réforme. Vous les laissez dans le flou, dans la précarité, dans l'incertitude et

l'angoisse la plus totale. Il faut tout de même avoir un cap, garder un respect pour ces travailleurs et, surtout, avoir une méthode pour les associer à la réforme. Enfin, il faut nous tenir informés.

M. Olivier Maroy (MR). – Je reste sans voix en entendant certains collègues qui ont dit tout et son contraire en l'espace d'une minute! On accuse la ministre de foncer tête baissée et, trente secondes plus tard, on lui reproche de «battre en retraite», pour reprendre les mots de M. Devin. Ce n'est pas très cohérent! Ensuite, on lui reproche de reporter une réunion. Pourquoi? Parce qu'elle consulte! En effet, la ministre a reçu de l'information, mais il faut ensuite la digérer, l'analyser et y réfléchir. Cependant, dans le même temps, on l'accuse de foncer toute seule. Tout cela n'est pas très cohérent! J'y vois surtout une dimension très politique, visant à mettre la ministre en difficulté, en tentant d'opposer les membres de la majorité.

Pour ma part, je salue sincèrement votre démarche, Madame la Ministre. Depuis le début, vous dites que c'est une pièce à casser et vous proposez des pistes. Elles ont pu choquer, c'est certain, car cela bouscule certaines habitudes. Maintenant, vous consultez et vous organisez des tours de table. Vous avez rendu visite à chacun des médias de proximité et vous les avez rassemblés. Aujourd'hui, ça bouge, puisqu'il y a une série d'initiatives qui sont prises.

Je voudrais saluer ici ce qu'on appelle le «groupe de l'Est» qui est composé de Boukè, de VEDIA, de Qu4tre et de TV Com, la télévision du Brabant wallon qui se montre aussi très constructive. Monsieur Devin, vous tentez de faire croire que l'ensemble des douze médias de proximité sont vent debout. Ce n'est pas vrai! Vous accusez la ministre de mentir et, ensuite, vous parlez uniquement de votre télévision, de votre média de proximité. C'est bien ça le problème! C'est que chacun des collègues voit midi à sa porte et ne voit que le média de sa sous-région. Il serait temps de prendre un peu de hauteur!

Je vais répéter ce que je disais tout à l'heure. Vous rassemblez, par exemple, deux territoires pour constituer un territoire plus grand, avec une implantation centrale où vous installez les studios, les salles de montage et tous les autres outils qui sont coûteux, onéreux et qui nécessitent un peu d'espace. Ensuite, vous avez un, deux ou trois bureaux locaux, selon les besoins, pour couvrir des sous-régions. Dans chacune d'entre elles, vous avez une équipe de journalistes natifs de là, vivant dans cette sous-région et chargés de couvrir cette zone. Ils vont monter leur reportage dans ce simple bureau.

Vous conservez ainsi une couverture et vous pouvez même, grâce aux nouvelles plateformes, diviser l'offre d'information en fonction des sous-régions. Par exemple, pour la région de Binche, vous pouvez très bien, sur le site internet de la télévision locale, prévoir un onglet qui concerne cette sous-région et faire de même pour toutes les autres sous-régions.

Qu'est-ce que vous avez perdu? Rien! Au contraire, vous avez gagné en efficacité, vous avez gagné des moyens et vous avez une télévision plus performante. Malheureusement, tout le monde ne semble pas convaincu. Je suis toutefois certain, Madame la Ministre, que nous y arriverons.

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur Maroy, premièrement, je parle de ce que je connais. Il est essentiel de s'exprimer sur des sujets que nous maîtrisons. Deuxièmement, je maintiens ce que j'ai dit au sujet du mensonge. Dans les propos du groupe MR, notamment ce que vous venez de tenir, vous parlez d'une faillite virtuelle. Il s'agit d'une déformation de la réalité. Lorsque nous exposons les chiffres réels aux mandataires, notamment ceux du MR, au sein du conseil d'administration, ils découvrent que la situation d'ACTV n'est pas en faillite virtuelle. Et là, ils tombent de leur chaise! Il y a votre vérité, celle qui vous est imposée et que vous devez répéter à longueur de journée, et il y a ce qui est vécu sur le terrain!

Ensuite, vous partez d'un exemple isolé pour en faire une généralité. Ce n'est pas ma manière de faire. Je comprends que, dans le Brabant wallon, ils ne se battent pas parce qu'ils vont conserver leur même télévision pour le même territoire. En revanche, lorsqu'il est question de la survie d'une télévision, d'un territoire, d'un bassin de vie, ne venez pas nous reprocher de nous battre. C'est précisément pour cela que nous avons été élus. La généralisation faite par le MR ne s'applique pas à ACTV.

Vous affirmez que fusionner Télé MB et ACTV, ce n'est pas bien grave. Toutefois, pour nous, il est fondamental de conserver une telle fenêtre médiatique pour une région qui ne demande qu'à vivre.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, votre mépris vis-à-vis des parlementaires est tout de même effarant. Si j'avais osé avoir la même attitude durant la précédente législature, M. Maroy serait monté au mur et aurait grimpé jusqu'au plafond en disant combien je ne remplissais pas mon rôle de ministre!

Vous avez un choix à faire, après ce que vous avez annoncé. De ce que l'on comprend, vous allez faire le choix soit de l'ancrage local et donc travailler avec les médias de proximité pour que les bassins soient respectés, soit faire le choix du pognon. Pour le moment, puisque vous ne dites rien, on comprend que vous optez pour le second. Cela, c'est ce qui concerne les fusions.

Le plus grave est toutefois ailleurs. Ne concernant que certains, l'écran de fumée des fusions cache en réalité la réduction structurelle du financement de tous les médias de proximité. Vous allez tous les toucher. Si, en 2030, la dotation est réduite à 10 millions d'euros, cela signifie un manque à gagner d'indexation qui tourne autour d'un peu plus de 1,5 million d'euros. Cela signifie également une suppression des 1 200 000 euros consacrés au travail sur la transition numérique

des médias de proximité. Cela signifie encore que vous ôtez l'enveloppe pour le RMP. Ce sont des millions que vous retirez aux médias de proximité!

Opérer une fusion ou créer des synergies, au début, ça coûte, car vous devez en fait changer les choses. Le plus grand gain que vous pouvez espérer, c'est en réunissant des bâtiments, des studios, etc, sur un site identique. Or, cette opération coûte. En enlevant le financement, vous ne permettez pas aux fusions d'avoir lieu.

Avec cette réduction du financement, vous allez devoir couper dans l'emploi. C'est ce qu'il va réellement se passer. De surcroît, cela prend du temps si on veut le faire de manière un peu sereine, sans casse sociale. Dans ce cas, on attend notamment les départs à la retraite. Dans le cas de figure que vous reprenez, vous allez notamment couper dans les APE. C'est la fin de ce type d'emplois et c'est également la fin des emplois faisant l'objet d'un contrat à durée déterminée (CDD), une mesure qui touchera particulièrement les jeunes.

Petit à petit, vous êtes en train de mettre à mal les médias dans leur entièreté. Vous devez absolument vous rendre compte que ce que vous êtes en train de faire est contraire aux besoins d'informations de proximité et de qualité, vraies et traitées par des journalistes dans un contexte où nous sommes submergés de fausses informations. J'espère qu'un jour, vous répondrez à mes questions. Votre attitude actuelle est en effet vraiment très méprisante.

1.13 Question de Mme Sabine Roberty intitulée «Avenant au contrat de gestion de la RTBF»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, le 11 juillet dernier, était inscrit à l'ordre du jour de la séance du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le point suivant: «Projets d'arrêté portant approbation du premier avenant au sixième contrat de gestion de la RTBF (2023-2027)». Madame la Ministre, cet avenant, annoncé depuis plusieurs mois, vient traduire dans le contrat de gestion les mesures d'austérité décidées par votre gouvernement et qui imposent à la RTBF une réduction budgétaire massive de 133 millions d'euros sur la période 2025-2028.

Quelques jours auparavant, le 5 juillet, la direction de la RTBF avait présenté à son personnel les premières mesures d'économie: non-renouvellement de contrats à durée déterminée (CDD), perte de collaborations avec des indépendants, gel des engagements hors postes dits stratégiques et, surtout, fermeture du portail «*Vivre ici*» d'ici la fin de l'année. Si les licenciements de personnel en contrat à durée indéterminée (CDI) sont pour l'instant évités, la réduction nette de l'emploi, notamment grâce à des départs non remplacés et à la fin de contrats externes, est quant à elle bien réelle. Dans la presse, j'ai pu lire que le texte prévoit aussi la réalisation d'une analyse de l'offre en radio et en télévision d'ici au 30 juin 2026. Il demande aussi le lancement d'une radio d'urgence avant la fin de l'année. Par

ailleurs, le gouvernement souhaite une révision de la politique d'acquisition des droits de diffusion des programmes sportifs et autorise la réintroduction de la publicité dans la tranche matinale de La Première.

Quelles sont les principales modifications prévues dans cet avenant par rapport au contrat initial? Le calendrier d'entrée en vigueur a-t-il déjà été fixé? Entre le dépôt de ma question et aujourd'hui, j'ai appris qu'un délai avait été fixé pour adopter un texte au premier semestre 2026 et que l'avenant sera signé dans les prochains jours par vous-même, la présidente du conseil d'administration de la RTBF et son administrateur général. Confirmez-vous cette information lue dans la presse de ce week-end? Quelle a été la méthode de consultation en amont de cet avenant? Les organes internes de la RTBF, les représentants du personnel ou d'autres parties prenantes ont-ils été associés à la réflexion? Une évaluation de l'impact sur l'emploi, incluant les pigistes, prestataires et collaborateurs indépendants, a-t-elle été demandée ou réalisée? Le cas échéant, pouvez-vous en citer les principales conclusions? Quels types d'emplois ou de statuts seront les plus affectés, et dans quelles proportions? Des dispositifs d'accompagnement sont-ils prévus pour les personnes concernées?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Vendredi dernier, l'avenant au contrat de gestion de la RTBF a effectivement été approuvé par le gouvernement. Cet avenant s'inscrit dans la volonté partagée des parties prenantes de recentrer résolument la RTBF sur ses missions fondamentales de service public, telles que définies dans la Déclaration de politique communautaire (DPC): l'information, la culture et l'éducation permanente.

Le projet d'avenant a été validé au préalable par le conseil d'administration de la RTBF, le 16 juin 2025, sur la base d'un avis émis par la commission paritaire daté du 13 juin 2025. L'avenant comprend plusieurs modifications significatives: une analyse approfondie de l'offre radiophonique et télévisuelle actuelle de la RTBF; l'instauration d'une radio d'urgence; l'introduction d'une clause permettant de faire diminuer la surenchère pour l'acquisition des droits sportifs; l'officialisation de la non-indexation et de la suppression des 2 % supplémentaires pour la dotation classique ainsi que la non-indexation des frais de la RTBF dans TV5 Monde; la suppression du portail «*Vivre ici*», à la demande des médias de proximité; la prise en charge par la RTBF des coûts techniques des contenus des médias de proximité sur Auvio, coûts s'élevant à environ 120 000 euros; la possibilité de bénéficier de formations gratuites au sein de la RTBF Academy; l'introduction d'un délai pour négocier une réforme des services minimum afin d'aboutir à un texte au premier semestre de 2026. L'entrée en vigueur de cet avenant, qui témoigne d'une dynamique constructive entre les différents acteurs, est fixée au 1^{er} septembre 2025.

Par ailleurs, la RTBF m'informe que l'adoption de cet avenant n'entraînera pas de conséquence sur les contrats de travail et les agents statutaires, le plan privilégiant les départs naturels à la retraite ou le non-renouvellement. Afin d'accélérer les départs naturels, la RTBF négociera avec les organisations syndicales un plan de départ qui devra être équilibré et respectueux.

Je tiens finalement à souligner la confiance et la qualité de la collaboration entre mes équipes et les instances dirigeantes de la RTBF dans le travail de rédaction de cet avenant.

Mme Sabine Roberty (PS). – Comme vous le dites si bien, Madame la Ministre, ce recentrage sur des missions fondamentales était déjà inscrit dans la DPC. Finalement, l'avenant en question arrive pour consolider les quelques lignes sur le sujet dans la DPC.

J'irai relire avec attention ce qui est écrit sur la vaste étude stratégique en vue de formuler des recommandations concernant l'éducation aux médias.

1.14 Question de M. Chris Massaki Mbaki intitulée «Traitement de l'information par les médias de service public dans les contenus diffusés sur les réseaux sociaux»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, ce n'est pas la première fois que la question du rôle des médias de service public dans le traitement de l'information est soulevée au sein de notre commission. À l'heure où une grande partie du public s'informe sur les réseaux sociaux, de nouveaux formats émergent, comme les *stories*, qui abordent des sujets bien spécifiques. Ces formats courts, dynamiques, souvent tournés en direct, laissent peu de place à la nuance ou au recul. Ils donnent l'impression que l'information diffusée est univoque, sans contextualisation ni mise en perspective. C'est ce que j'ai constaté récemment lors de la manifestation nationale du 25 juin dernier, où seules certaines voix étaient mises en avant, sans que d'autres opinions soient entendues.

Pourtant, ces contenus touchent un grand nombre de personnes. Ils engagent, circulent vite, mais disparaissent aussi rapidement, sans laisser de trace ni de possibilité de vérification *a posteriori*. Cela pose question quant à la déontologie et à la responsabilité, dès lors que ces contenus émanent de journalistes d'un média de service public.

Madame la Ministre, une réflexion est-elle aujourd'hui en cours sur l'usage de ces formats et leur encadrement dans le respect des principes de pluralisme et de rigueur? Un débat plus large est-il envisagé pour adapter nos balises à ces nouveaux modes de diffusion de l'information?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Il est évident que la manière de

consommer l'information a beaucoup évolué ces dernières années et que ces évolutions nécessitent une adaptation des contrôles et des régulations.

En 2010 déjà, le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) avait remis un avis concernant le respect de la déontologie journalistique sur les réseaux sociaux. Dans cet avis, le CDJ rappelait que lorsque les journalistes diffusent des messages d'information sur un support numérique destiné à un public non défini et non limité, il faut considérer qu'ils y exercent une activité de type journalistique. Ils sont par conséquent tenus d'y respecter la déontologie professionnelle.

Néanmoins, le côté éphémère des *stories* pose certaines questions. En raison de leur particularité, il est impossible de respecter les mêmes standards de déontologie que pour les contenus diffusés à la télévision, par exemple. D'autres principes peuvent toutefois s'appliquer tels que le respect de la vérité, l'indépendance de l'information et la loyauté dans le traitement de l'information.

Il est clair que les instances de régulation et de contrôle comme le CDJ ou le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) vont devoir s'adapter à ces nouvelles manières d'informer afin que ce terrain ne reste pas sans contrôle. Le CDJ en est conscient et rappelle, dans ses statuts, que l'une de ses missions principales est de codifier, d'affiner et de compléter les règles déontologiques existantes applicables au traitement de l'information dans les médias, en tenant compte des spécificités propres aux différents types de médias.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Nous devons absolument adapter et réguler le traitement l'information par les médias de service public, en particulier sur les réseaux sociaux. Je comprends la difficulté d'encadrer des contenus comme les *stories*, qui sont rapidement diffusées. Néanmoins, de plus en plus de jeunes utilisent les réseaux sociaux – nous avons d'ailleurs déjà discuté de leur interdiction d'utilisation avant un certain âge. Il est important de respecter la déontologie du CDJ, de rester conforme à la réalité et de traiter l'information de la meilleure manière. Nous travaillerons sur ces questions en vue d'élaborer un cadre plus clair pour les *stories* et d'autres contenus sur les réseaux sociaux.

1.15 Question de Mme Armelle Gysen intitulée «Diffusion de France TV sur Amazon Prime»

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – C'est un véritable tremblement de terre qui vient de frapper le monde audiovisuel francophone: France Télévisions vient de conclure un partenariat avec Amazon Prime Video. Concrètement, cela signifie que les abonnés de cette plateforme peuvent désormais accéder, sans frais supplémentaires, aux chaînes publiques françaises et à des milliers de contenus issus de la plateforme [France.tv](https://france.tv). Cette annonce fait suite à celle de TF1, qui proposera une offre équivalente sur Netflix dès l'an prochain.

Tout ce que nous redoutions est en train de se produire. Non seulement les grandes chaînes de télévision, même les plus historiques, ont cessé de se battre contre les

plateformes de streaming, mais elles montent désormais à bord, à la fois par stratégie et par nécessité. En effet, derrière ces accords se cache un constat assez brut: les publics les plus jeunes désertent la télévision traditionnelle et le service public, s'il veut continuer à exister dans leur quotidien, doit aller les chercher là où ils sont. Néanmoins, il convient de s'interroger sur le prix de cette démarche. La visibilité ainsi gagnée justifie-t-elle que des contenus financés par le secteur public deviennent les produits d'une plateforme commerciale?

Cette évolution soulève aussi d'autres questions de fond. Que reste-t-il du rôle de la télévision publique si ses contenus sont hébergés, sélectionnés et mis en avant par des géants privés? Le service public risque-t-il de ne devenir qu'un produit? Est-ce une manière d'assurer sa visibilité ou un aveu d'impuissance? Faut-il y voir un sursaut, une audace salutaire ou le début d'un effacement culturel?

Madame la Ministre, sans préjuger de ce qu'il conviendrait de faire en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce type de partenariat entre service public et plateforme privée vous semble-t-il susceptible de nourrir notre propre réflexion? Considérez-vous cela comme une piste pertinente ou plutôt comme un signal d'alerte dont nous devrions nous méfier? La transposition d'un tel modèle auprès d'acteurs comme la RTBF ou même les médias de proximité serait-elle une bonne idée ou une fausse bonne idée? Je suis curieuse d'entendre vos réflexions sur ce sujet complexe qu'il convient d'anticiper. Enfin, les médias européens de service public ne devraient-ils pas adopter une stratégie commune à cet égard?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Dans un univers médiatique en perpétuelle évolution, le partenariat noué entre France Télévisions et Amazon Prime Video constitue un signal important dont il faudra désormais tenir compte. Pour l'heure, peu d'informations ont filtré quant aux termes de cet accord, notamment sur le plan économique. Du reste, il ne m'appartient pas de commenter ce qu'il se passe de l'autre côté de la frontière.

Néanmoins, ce nouvel élément pose de nombreuses questions sur lesquelles la RTBF devra se pencher en vue de fournir toute réponse utile. En effet, la position du média public belge francophone à l'égard des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) représentera, de toute évidence, un chantier majeur dans les prochains mois. Une chose est sûre: le secteur me fait part de ses inquiétudes face à ces grandes plateformes de manière presque quotidienne, au fil des nombreuses rencontres auxquelles je participe depuis mon entrée en fonction. Je vous garantis donc, Madame la Députée, que je serai particulièrement attentive aux stratégies qu'adopteront la RTBF et l'ensemble des médias.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, je m'interroge sur le rôle de la sphère politique par rapport à l'évolution du paysage médiatique: peut-être faudrait-il entamer une réflexion conjointe, tant avec la RTBF qu'avec les médias de proximité, afin de déterminer la manière dont nous devons anticiper

le phénomène auquel nous assistons et réinventer les médias pour y faire face. Plus qu'un signal, c'est un véritable basculement à cause duquel les services publics ne devront plus seulement produire des contenus, mais aussi s'efforcer de les rendre visibles. Cette nouvelle difficulté risque de mettre en péril la mission même du service public, la visibilité identifiée de nos contenus et, surtout, notre spécificité territoriale. Il convient d'anticiper une refonte globale du secteur en réunissant les acteurs concernés.

1.16 Question de Mme Armelle Gysen intitulée «Visibilité de nos applications locales»

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Dès l'année prochaine, dans le Nord du pays, les fabricants de smart TV et autres appareils connectés devront préinstaller ou mettre bien en évidence les principales applications audiovisuelles flamandes: VRT Max, VTM Go, Streamz, etc. L'objectif affiché est de garantir que ces contenus locaux restent visibles, accessibles et attractifs. Comme l'a indiqué Cielkje Van Achter, la ministre flamande des médias, en l'absence de pareille mesure, nos enfants ne regarderont plus que YouTube. Un tel risque a d'ailleurs été évoqué à de nombreuses reprises par plusieurs membres de notre commission.

Inspirée par les dispositifs déjà existants en France ou en Allemagne, cette mesure repose sur une idée simple, mais cartésienne: ce qu'on ne voit pas, on ne le regarde pas; et ce qu'on ne regarde pas, on finira par ne plus le produire. À cet espace de visibilité s'ajoute, en Flandre toujours, un levier budgétaire. Quelque 26 millions d'euros ont été débloqués cette année pour soutenir la création audiovisuelle locale, en partie financés par des contributions obligatoires des grandes plateformes internationales, y compris des réseaux comme TikTok ou Instagram. On connaît pourtant la difficulté de faire mettre la main à la poche à ces géants de la finance.

La décision flamande dit quelque chose d'essentiel: elle traduit une volonté claire de garantir une place aux médias communautaires et locaux dans un paysage dominé par des plateformes dont nous mesurons ici, réunion après réunion, l'emprise croissante. Elle engage aussi une réflexion plus large sur la découvrabilité, sur le pluralisme et sur notre capacité à encore faire exister nos récits à l'ère des algorithmes.

Madame la Ministre, ce choix de la Flandre vous inspire-t-il? Une régulation sur la visibilité des contenus locaux sur les interfaces numériques est-elle envisageable en Fédération Wallonie-Bruxelles? Peut-on, chez nous aussi, imaginer des obligations de préinstallation, des mécanismes de mise en avant ou encore un effort renforcé des plateformes pour financer la production francophone?

Derrière cette question technique, c'est bien une interrogation politique, fondamentale pour notre démocratie et pour le respect de chacun dans ses spécificités qui se pose: comment faire en sorte que demain, les enfants d'ici trouvent encore

du contenu local sur l'écran d'accueil et pas uniquement ce que les algorithmes veulent bien leur suggérer?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, d'après les informations en ma possession, vous faites référence à un avant-projet de décret du gouvernement flamand. À ce stade, le texte a fait l'objet d'une approbation de la part de ce dernier le 4 juillet dernier, en première lecture. L'idée est de transposer une directive européenne qui permet aux États membres de prendre des mesures pour assurer plus de visibilité aux médias audiovisuels d'intérêt général.

Il convient néanmoins de noter que cette mesure approuvée en première lecture par le gouvernement flamand soulève des questions juridiques et pratiques importantes. En effet, l'application du principe de libre circulation des biens et des services, un des droits fondamentaux au niveau européen, pourrait y faire obstacle. Dans les faits, le projet de disposition flamande obligerait tous les fabricants de smart TV à insérer certaines applications dans leur interface, créant potentiellement une distorsion sur un marché concurrentiel et constituant un obstacle à la libre circulation des biens.

Pour rappel, avec des conditions précises, la France a mis en œuvre une mesure similaire. La Commission européenne lui a adressé des remarques substantielles. Il est évident que je suivrai les évolutions législatives de cette mesure et, plus particulièrement, l'avis du Conseil d'État tout comme la notification qui en sera faite à la Commission européenne. Sur la base de tels éléments, une transposition sera mise en œuvre au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, cette initiative pourrait être vertueuse et profitable pour nos jeunes. Je compte donc sur vous pour suivre l'avis du Conseil d'État et pour faire preuve d'une vigilance absolue.

1.17 Question de Mme Sabine Roberty intitulée «Impact des pratiques de Google sur les médias belges francophones»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, le groupe de presse Rossel a récemment déclaré avoir engagé une procédure judiciaire contre Google pour abus de position dominante dans le secteur de la publicité en ligne, réclamant 832 millions d'euros de dommages et intérêts. Cette plainte fait suite à une décision de l'Autorité de la concurrence en France qui, en 2021, avait déjà condamné Google pour des pratiques anticoncurrentielles.

Au-delà de cette bataille juridique importante, un autre phénomène inquiétant se profile à l'horizon: l'émergence des résumés générés par l'intelligence artificielle (IA) dans les résultats de recherche de Google. Ces contenus, générés sans autorisation ni rémunération des éditeurs, détournent l'audience des médias sans renvoyer vers les articles d'origine. Cette pratique compromet gravement le modèle économique de la presse en ligne, déjà fragilisé, et soulève des questions

fondamentales sur la protection des droits d’auteur, la souveraineté numérique et le pluralisme de l’information.

En outre, une analyse récente révèle que les éditeurs belges ne captent qu’environ 59 % de la demande d’informations, tandis que Google en retient 41 % grâce à ses propres outils, sans générer de clics ni revenus pour les producteurs de contenu.

Quelle analyse faites-vous des risques que font peser les pratiques de Google, relatives à la publicité comme à l’IA, sur la viabilité économique des médias francophones belges? Avez-vous entamé des discussions avec les éditeurs concernés pour évaluer l’impact réel de ces pratiques sur le secteur? Si oui, quelles conclusions en tirez-vous et quelles pistes de solutions proposez-vous?

Enfin, envisagez-vous d’interpeller, en concertation avec d’autres entités fédérées ou le pouvoir fédéral, les instances européennes pour garantir un meilleur respect des droits des éditeurs de presse?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La situation est en effet préoccupante. L’utilisation par Google d’outils d’IA pour générer des résumés sans autorisation ni rémunération des éditeurs compromet gravement le modèle économique déjà fragile de la presse en ligne. Il ressort de mes discussions régulières avec les éditeurs francophones qu’une régulation renforcée serait une plus-value pour assurer leurs revenus. Néanmoins, seul le gouvernement fédéral est compétent pour traiter ce problème lié aux droits d’auteurs.

L’Union européenne est bien consciente des défis et des difficultés que rencontre la presse. La directive (UE) 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d’auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique et modifiant les directives 96/9/CE et 2001/29/CE vise à faciliter l’octroi de licences pour l’utilisation des publications en ligne, permettant à leurs auteurs de mieux défendre leurs droits et d’obtenir une rémunération, afin de récupérer leurs investissements et ainsi assurer la pérennité du secteur de l’édition de la presse.

Je vous assure, Madame la Députée, que la protection des médias francophones et la préservation du pluralisme restent et resteront une de mes priorités.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, vous avez raison de souligner que la situation est préoccupante. Ces défis sont complexes et ne dépendent pas que de nous, mais aussi du pouvoir fédéral et de l’Union européenne, dont nous attendons d’ailleurs une réponse davantage coordonnée. En attendant, les constats s’accumulent, de même que les pertes de revenus publicitaires qui portent atteinte à l’équilibre économique de tout un secteur. J’espère que nous avancerons rapidement dans ce dossier.

1.18 Question de Mme Stéphanie Lange intitulée «Hôtesse de la RTBF»

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Lors des recrutements des personnes chargées de l'accueil des invités à la RTBF, je constate qu'il n'y a pas une réelle diversité de genre dans ces postes. Cette situation m'interpelle, d'autant plus que, dans notre société, les standards de beauté et les stéréotypes de genre occupent une place prépondérante.

Dans ce contexte, il importe de prendre conscience de l'impact de pareilles représentations. En effet, les fonctions d'accueil véhiculent une image qui façonne, de manière implicite ou explicite, la vision du public. Lorsqu'elles sont systématiquement associées à des profils spécifiques, elles peuvent renforcer l'idée que certains rôles sont réservés à un certain type de corps ou de genre, perpétuant ainsi une vision réductrice et peu inclusive de notre société.

Madame la Ministre, trouvez-vous acceptable que les métiers d'accueil soient assurés uniquement par des femmes? Pourquoi, dans un média public, le métier d'accueil reste-t-il associé à une femme, jeune et normée? Quels sont les critères de sélection pour ce poste? Les responsables des relations humaines reçoivent-ils des formations relatives à l'égalité des genres et à la lutte contre les stéréotypes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, malgré la volonté exprimée par la RTBF d'assurer une représentation équilibrée des genres, la plupart des candidatures reçues restent effectivement féminines. Toutefois, M. Maroy vient de me préciser que des hommes étaient auparavant chargés de l'accueil.

Selon la RTBF, une telle réalité s'explique en grande partie par une pénurie de profils masculins sur le marché. Pourtant, le cahier des charges qui fixe les critères de sélection ouvre ce poste à des hommes ou des femmes, ayant au moins deux années d'expérience dans l'accueil ou dans l'événementiel et disposant d'un ensemble de *soft skills*, comme la ponctualité, la discrétion ou la courtoisie. La RTBF ajoute que certains sites, comme celui de Liège, comptent plusieurs hôtes masculins. À ce jour, la RTBF précise que le cahier spécial des charges n'impose pas de formation spécifique sur une telle thématique. Cependant, elle examinera la possibilité d'intégrer un engagement formel à ce sujet lors du prochain renouvellement du marché.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Il est essentiel d'aborder ces aspects ici. J'entends votre engagement de tenir compte de ces paramètres lors de l'attribution des prochains marchés. Je suis très satisfaite et vous remercie pour cette réponse, Madame la Ministre.

1.19 Question de M. Olivier Maroy intitulée «Le futur pôle médias de la RTBF à Namur»

M. Olivier Maroy (MR). – Après la capitale belge, la RTBF va investir dans un tout nouveau pôle médias qui se trouve à Namur, capitale de la Wallonie. Le projet remonte déjà à quelques années et c'est la réforme des médias de proximité qui m'y a fait repenser. Pour rappel, le bâtiment dont nous parlons, un couvent transformé en home au début du 19^e siècle, a été racheté par la Région wallonne en 2016. La RTBF en a repris la gestion grâce à une convention d'occupation et un bail emphytéotique. D'une superficie de 5 000 mètres-carrés, le bâtiment est vétuste et nécessite d'importants travaux qui devraient commencer en 2027. L'inauguration aurait lieu en 2019. Le coût estimé avoisine les 25 millions d'euros.

La RTBF a pour intention d'y installer ses studios namurois et les 150 collaborateurs qui y sont liés. À Namur, la RTBF produit essentiellement de l'information, mais aussi des émissions de radio. La RTBF Academy, son centre de formation qui se situe à Bruxelles, s'y trouvera aussi. Bientôt, le centre sera également accessible au personnel des médias de proximité. Ce projet intelligent rassemble, en plus de la RTBF, le média de proximité namurois Boukè et la Haute École Albert Jacquard (HEAJ).

Madame la Ministre, le cahier de charges a-t-il été réalisé? Où en est la délivrance du permis? Un calendrier plus précis a-t-il été fixé? La réforme des médias de proximité a-t-elle une incidence sur ce projet?

Le budget de 25 millions d'euros initialement prévu est-il confirmé? Comment sera-t-il financé? Hormis le partage des locaux, de quelle nature seront les échanges avec le média de proximité Boukè et la HEAJ? Encore une fois, encourager les synergies et les mutualisations d'infrastructures entre les médias de proximité et la RTBF est intelligent puisque ces médias sont, pour l'heure, presque exclusivement financés avec de l'argent public.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, alors qu'elle occupe actuellement un bâtiment provincial conçu dans les années 1960 et désormais devenu inadapté aux besoins d'un média moderne, la RTBF a repris la gestion du site d'Harscamp, situé à Namur. Il s'agit, d'une part, d'une convention d'occupation après le départ de la maison de repos qui occupait une partie des bâtiments du site et, d'autre part, d'un bail emphytéotique signé en juillet 2024 par la Région wallonne et la RTBF afin d'y développer un pôle destiné aux médias.

À ce jour, la RTBF a constitué le dossier complet de premier marché public d'importance nécessaire à la réalisation du projet, le marché d'architecture et d'ingénierie qui devrait normalement être lancé au début du mois de septembre, sous réserve de l'accord du conseil d'administration de la RTBF. En novembre 2027, la RTBF espère obtenir le permis d'urbanisme et d'environnement pour atteindre

une livraison du nouveau bâtiment en 2031, et un aménagement envisagé – selon la RTBF toujours – en septembre 2032.

Le budget d'investissement de construction s'élève à ce jour à 24,6 millions d'euros et, en tenant compte d'une inflation moyenne à 2 %, le cash-flow d'investissement devrait s'élever à 29 millions d'euros sur la période 2026-2032. Cet investissement immobilier sera complété par des investissements technologiques qui seront déterminés ultérieurement. Le financement des 29 millions d'euros sera assuré par la RTBF, par le biais de différentes sources telles qu'un emprunt, des fonds propres ou encore la vente de deux immeubles existants à Namur.

Concernant les partenariats qui y seront développés, ceux-ci ont été identifiés et détaillés. Il y a quatre axes d'actions communes, dont certains sont déjà engagés. Cela concerne notamment la production et la distribution de contenus audiovisuels innovants, pouvant déboucher sur la génération de propriétés intellectuelles; la formation via la constitution d'une communauté de pratiques ou encore la valorisation du site pour en faire un lieu attractif et ouvert au public grâce à l'organisation d'événements.

Je resterai naturellement attentive à la maîtrise rigoureuse du budget de ce projet afin d'éviter tout dépassement, ainsi qu'au développement de véritables mutualisations, avec Boukè par exemple.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur ce projet dont je craignais qu'il puisse être touché par la récente – et toujours en cours – réforme des médias de proximité. Il est crucial d'assurer un ancrage wallon de la RTBF. Namur étant la capitale wallonne, il est de bon sens qu'elle puisse y disposer d'infrastructures modernes. Il se trouve que j'ai usé mes fonds de culotte à l'avenue Golenvaux; raison pour laquelle je sais que ce bâtiment n'est pas du tout adapté. L'intelligence de ce projet réside dans le fait d'y rassembler les médias de proximité et la HEAJ.

Certes, cela représente une grosse somme d'argent. Néanmoins, notons la bêtise que représente la situation bruxelloise: le bâtiment Frame, qui va accueillir BX1, au front du boulevard Reyers, coûte 36 millions d'euros selon mes sources. Parallèlement à cela, à 150 mètres de là, les nouveaux bâtiments de la RTBF auraient très bien pu accueillir la télévision régionale bruxelloise. À Namur, j'espère que ce dossier sera géré de manière plus intelligente. Il faudra aussi veiller à ce que les mutualisations aient bien lieu. Pour en avoir parlé avec la directrice de Bouké et de Canal Zoom, l'intention n'est autre que d'avoir un partenariat bénéfique pour toutes les parties prenantes, à savoir la RTBF et Bouké.

1.20 Question de M. Olivier Maroy intitulée «Le départ du directeur de BX1»

1.21 Question de Mme Sabine Roberty intitulée «Situation de BX1»

1.22 Question de Mme Armelle Gysen intitulée «Situation de BX1»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Les petits arrangements intervenus autour du départ proche du directeur de BX1 ont choqué, c'est peu de le dire. Marc de Haan, 61 ans, souhaitait quitter la chaîne régionale bruxelloise après 34 ans à son service. Comme il ne remplissait pas encore les conditions pour accéder tout de suite à la pension, il a négocié, avec le conseil d'administration, un accord de pré pension extralégal. BX1 lui donnerait son préavis, après quoi, il recevrait des indemnités extralégales en complément des allocations de chômage. C'est ce qu'une partie de la presse a appelé «le parachute doré». Le coût pour la chaîne de ce petit montage: 550 000 euros. Si la pratique est assez courante au sein des entreprises, elle suscite, dans le cas présent, quelques interrogations.

Premièrement, cela peut s'apparenter à une démission déguisée en licenciement et, deuxièmement, dans le contexte budgétaire actuel, cette somme paraît «indécente» pour reprendre le terme utilisé par certains. Je rappelle que BX1 est liée à la Fédération Wallonie-Bruxelles par une convention et elle perçoit une subvention annuelle publique de fonctionnement d'un peu plus d'un million d'euros. Madame la Ministre, il est donc logique et légitime que vous ayez vivement réagi: l'argent du contribuable doit être utilisé de manière transparente et rationnelle. L'annonce de cet accord a également ébranlé les équipes du média de proximité, qui se sont d'ailleurs mises en grève il y a quelques jours. C'est très rare. Ayant eu vent de la nouvelle par voie de presse, les journalistes, cadres, monteurs, techniciens et tous les autres travailleurs de la chaîne craignent pour la stabilité de l'emploi, mais également pour la pérennité et la réputation de BX1.

À la fin du mois de juin, la désignation d'un nouveau directeur figurait à l'agenda du conseil d'administration de la chaîne. Un seul nom aurait été proposé alors que deux autres personnes s'étaient portées candidates. Si les trois candidats ont été soumis à une évaluation, ainsi qu'à l'évaluation d'un jury, une seule personne a reçu un avis positif. Il était reproché aux deux candidats écartés un manque d'expérience en management, alors que la candidate lauréate, conseillère juridique, n'a, paraît-il, aucune expérience dans le secteur des médias. Plusieurs administrateurs ont sollicité l'audition de tous les candidats, en vain. La société des journalistes de BX1 a pointé l'importance de désigner une personne dotée d'une compréhension profonde des enjeux journalistiques. Cette demande est loin d'être infondée.

Dans ce contexte, comment analysez-vous les modalités de départ du directeur de BX1? Quelles démarches éventuelles avez-vous entreprises? Vous avez évoqué un gel de la subvention octroyée à BX1 par notre Fédération; qu'en est-il? Le principal pouvoir subsidiant de BX1 est la Commission communautaire française

(COCOF). Une réunion est-elle prévue avec le ministre-président Rudi Vervoort? Une réunion de l'organe d'administration a eu lieu le 8 juillet dernier. Les dossiers relatifs au départ de Marc de Haan et à son remplacement ont-ils été abordés? Dans l'affirmative, que pouvez-vous nous en dire?

Comme moi, vous avez sans doute pris connaissance des propos de cet ancien administrateur de BX1 qui s'est confié dans la presse anonymement. Il a évoqué des tensions, des problèmes de gouvernance et une certaine complaisance avec le directeur au sein de l'organe d'administration. Comment s'assurer dès lors de la bonne gouvernance au sein de cette structure? Enfin, comment rassurer les travailleurs de BX1?

Mme Sabine Roberty (PS). – Le mardi 8 juillet dernier, le personnel de BX1 a décidé de se croiser les bras et, notamment, de ne pas produire le JT quotidien de la chaîne. Il s'agit d'une première dans son histoire. Ce mouvement avait pour objectif de mettre la pression sur les organes d'administration afin de faire toute la lumière sur les indemnités de sortie du directeur général. Le personnel entendait également faire en sorte que des décisions concrètes soient prises dans l'intérêt de l'ensemble des travailleurs. Au vu des éléments découverts dans la presse ces derniers jours, le PS comprend évidemment parfaitement cette prise de position.

Madame la Ministre, quelques jours plus tôt, l'Association des journalistes professionnels (AJP) avait également réagi en réclamant une issue qui ne pénalise pas les équipes de BX1. Cette réaction visait tant l'émoi suscité par les indemnités allouées au directeur général – 550 000 euros – que votre annonce de geler la liquidation de la seconde tranche de la subvention à l'ASBL.

Dès lors, disposez-vous de plus d'informations sur la convocation d'une prochaine réunion du conseil d'administration de BX1 et sur les éclaircissements qui pourraient être donnés quant aux indemnités de sortie allouées à son directeur général? Confirmez-vous votre intention de geler la deuxième tranche de la subvention? Si oui, sur quelle base légale? Et comment comptez-vous éviter que l'équipe, conformément aux craintes exprimées par l'AJP, en paie les conséquences par des suppressions d'émissions ou des pertes d'emploi?

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, la presse s'est emparée ces derniers jours d'une affaire qui, au-delà des apparences, suscite quelques questions légitimes sur le bon usage des deniers publics et sur la gouvernance de nos médias subventionnés.

Le directeur général de BX1, Marc de Haan, va quitter prochainement ses fonctions après plus de 30 ans de service. Il semble qu'il s'agisse d'un départ programmé dans le cadre d'un mécanisme de prépension extralégale. Ce mécanisme a été validé par le conseil d'administration au mois de décembre dernier et représenterait un coût total de 550 000 euros, réparti sur plusieurs années. C'est du

moins ce que l'on peut lire dans la presse, sans que d'autres informations plus précises n'aient à ce stade été officiellement confirmées.

À cela s'ajoute un contexte social tendu. Le personnel de BX1 se dit tenu à l'écart de cette décision et a exprimé son malaise par le biais d'un mouvement de grève, dénonçant un manque de transparence, une rupture du dialogue social et des problèmes de gouvernance. Ce n'est donc pas tant la légalité de la procédure qui est aujourd'hui mise en cause, mais la manière dont elle a été conduite dans un climat où la confiance semble s'être érodée. De plus, dans un contexte budgétaire contraint, ce type de montage ne manque pas de heurter, même s'il est, aux dires de l'intéressé, fiscalement plus avantageux qu'un préavis classique.

En réaction, vous avez annoncé demander à l'administration de bloquer la liquidation du solde de la subvention à BX1 pour l'année en cours. C'est une décision forte qui envoie un signal, mais suscite aussi quelques questions. Ainsi, est-il juste de risquer de faire subir à l'ensemble d'une rédaction les conséquences d'une décision qu'elle n'a ni prise ni validée? Un signal est-il réellement bien envoyé lorsque celui-ci risque de pénaliser celles et ceux qui assurent au quotidien la mission d'information de proximité? Ne convient-il pas plutôt d'interpeller directement la responsabilité de l'intéressé?

Avez-vous eu un retour du conseil d'administration qui s'est tenu le 8 juillet dernier? Disposez-vous désormais d'éléments plus complets sur les modalités du départ de M. de Haan? L'utilisation de la notion de «parachute doré», reprise dans les titres de la presse, vous paraît-elle justifiée? S'agit-il d'un mécanisme usuel, activé dans le respect du droit du travail, mais dont l'opportunité éthique peut très légitimement interroger?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Les conditions entourant le départ du directeur de la chaîne BX1, M. Marc de Haan, m'ont profondément interpellée. À l'heure où la Fédération Wallonie-Bruxelles est contrainte de prendre des mesures d'économie importantes et nécessaires, qui se répercutent sur l'ensemble des opérateurs subventionnés, y compris les médias de proximité, il me paraît inacceptable qu'un engagement financier d'une telle ampleur puisse avoir lieu.

Pour rappel, la COCOF accorde à BX1 une subvention encore plus élevée que celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, sans ces soutiens, la chaîne serait incapable de maintenir ses activités. Comme vous le savez, la Région de Bruxelles-Capitale et la COCOF ne disposent toujours pas d'un gouvernement de plein exercice. Cette situation fragilise davantage les perspectives budgétaires de BX1. Elle devrait donc, *a fortiori*, dissuader les engagements démesurés et irréversibles.

Concrètement, à l'occasion d'une réunion organisée le 8 juillet dernier, le conseil d'administration de BX1 a décidé de suspendre le recrutement d'un nouveau

directeur général et de solliciter un avis juridique externe pour évaluer la régularité des procédures liées au départ de l'actuel directeur général. Enfin, en suspendant tout versement supplémentaire à BX1, mon intention n'est évidemment pas de pénaliser son personnel, mais bien de marquer une pause dans l'octroi des moyens tant que ce dossier n'a pas été totalement clarifié. Il s'agit d'argent public qui n'a pas vocation à servir de parachute doré pour un quelconque dirigeant!

Cette suspension est la moindre des choses sur le plan de la bonne gouvernance. Ce dossier fera l'objet d'une évaluation constante et je resterai attentive à son évolution.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, vous restez bien évidemment prudente, compte tenu des procédures en cours et des analyses juridiques requises. Quoique légale en soi, cette situation est choquante sur les plans éthique et moral, surtout quand on connaît les difficultés financières de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la COCOF. Il est effectivement pertinent de réaliser une réforme des médias de proximité à l'heure où on apprend qu'un directeur de chaîne va bénéficier d'un tel avantage. Je ne mets évidemment pas en cause la qualité de la longue mission que Marc de Haan, pilier historique de la chaîne, a menée au sein de BX1. Toujours est-il qu'il a décidé de partir à la retraite avant l'âge légal. Pour le lui permettre, on trouve l'astuce de déguiser sa démission en licenciement! Il est clair que cela ne va pas.

Vous avez raison de réagir, Madame la Ministre. Je prends note que votre décision de suspendre le versement du solde de la subvention – nous parlons de mémoire d'un montant modeste de 270 000 euros – a pour but de marquer une pause, le temps que la lumière soit faite. À l'instar de mes collègues, je ne voudrais pas que les journalistes, les techniciens et l'ensemble du personnel de la chaîne se voient privés de leurs salaires, en raison du non-versement de la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais telle n'est certainement pas votre intention. Je reviendrai sur les suites du dossier à la rentrée parlementaire.

Pour ma part, je considère que l'image de BX1 sort un peu écornée de cette histoire. J'espère que la procédure de désignation d'un nouveau directeur sera plus transparente. En effet, la méthode utilisée jusqu'ici soulève un certain nombre de questions. Il faudrait peut-être envisager d'ouvrir l'appel à candidatures – aujourd'hui organisé exclusivement en interne – vers l'extérieur.

Mme Sabine Roberty (PS). – La situation est vraiment interpellante. M. de Haan peut aujourd'hui partir à la retraite avec un parachute doré alors qu'il y a deux ans, il a été demandé au personnel de BX1 de fournir de gros efforts. Il en allait même de la survie de la chaîne! Madame la Ministre, vous annoncez suspendre la subvention en attendant que la lumière soit faite dans ce dossier. Vous avez indiqué vouloir faire preuve de transparence dans le recrutement de la nouvelle direction; c'est une bonne chose. D'ailleurs, lors de la rencontre entre le personnel et le conseil d'administration, la question de la création d'un groupe de travail

relatif à la bonne gouvernance de la chaîne a été discutée pour permettre notamment au personnel d'être informé autrement. Comme mon collègue, je vous interrogerai à nouveau sur ce dossier à la rentrée.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, je suis ravie de constater que vous êtes interpellée par cette situation que vous jugez inacceptable. Elle pose effectivement question sur notre modèle de gouvernance. De la part d'un média subventionné par les pouvoirs publics, nous attendons l'exemplarité, la transparence dans la gestion, le respect du dialogue social, la légitimité des décisions, autant de piliers essentiels dans une relation basée sur la confiance. J'entends que BX1 sollicite un avis juridique extérieur; c'est une bonne initiative. J'espère de tout cœur que cette suspension de l'octroi des moyens qui lui sont alloués ne s'éternisera pas. Aujourd'hui, la priorité est de ne pas pénaliser les journalistes dans l'exercice de leurs missions.

1.23 Question de M. Stéphane Hazée intitulée «Saisine du Comité de concertation afin d'assurer l'avenir du subside fiscal pour la distribution de la presse écrite»

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous sensibiliser à l'importance du subside fiscal qui permet aujourd'hui de soutenir la distribution des quotidiens de la presse écrite. Cela concerne d'ailleurs aussi la presse magazine. Le gouvernement fédéral a supprimé la concession postale et l'a remplacée par un subside fiscal, prévu jusqu'à la fin de 2026. Il importe à présent de convaincre le gouvernement fédéral de prolonger ce subside fiscal. Vous avez accepté à cet égard, il y a quelques mois, de prendre des contacts avec vos homologues fédéraux chargés du dossier. Vous m'indiquiez lors de la dernière réunion de cette commission qu'un rendez-vous était prévu avec le ministre fédéral de l'Emploi.

Interrogé lors d'une réunion de commission de la Chambre des représentants, le 2 juillet dernier, le ministre fédéral des Finances, Jan Jambon, a toutefois indiqué qu'«à ce jour, le gouvernement n'a pas prévu la prolongation». Cette réponse illustre la nécessité de renforcer votre action à ce sujet. Je rappelle que, compte tenu de la densité de population, cette problématique est beaucoup plus prégnante en Fédération Wallonie-Bruxelles, singulièrement dans les zones périurbaines et rurales de Wallonie.

Ce subside fiscal représente aujourd'hui entre 43 et 45 cents – selon les années – par boîte aux lettres, et ce, tous les jours. La suppression de ce subside fiscal représente un coût très important qui mettra à mal l'écosystème déjà fortement critique de nos médias de presse écrite dans les années à venir si, d'ici 2026, aucune suite n'est prévue pour ce subside fiscal.

Dès lors, quels sont les résultats des contacts déjà pris à ce sujet? Avez-vous proposé au gouvernement de saisir le Comité de concertation (Codeco)? C'est un

problème qui doit être anticipé. Je ne voudrais pas que, dans moins de deux ans, nous assistions à la fin de la distribution dans les boîtes aux lettres et, partant, à l'écroulement probable du modèle économique déjà fort fragilisé de plusieurs médias de service public. Quelle position le gouvernement a-t-il adoptée par rapport à cette problématique?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, je n'ai malheureusement pas d'éléments nouveaux à vous communiquer concernant ce dossier. Les rencontres sont prévues prochainement avec mes homologues du gouvernement fédéral, afin d'aborder cette question épineuse. Les rendez-vous étaient encore prévus ce matin, mais ils ont dû être reportés à cause de plusieurs réunions du *kerns* qui se sont tenus durant la nuit.

Le secteur de la presse écrite traverse une période de troubles, car il est en pleine mutation. En tant que ministre des Médias, j'ai l'ambition d'assurer la pérennité d'un secteur médiatique fort et pluraliste en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne manquerai évidemment pas de revenir vers vous sur ce dossier, Monsieur le Député, dès que je posséderai de nouveaux éléments venant notamment de l'État fédéral.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous sommes en fin de session. Je comprends donc que les calendriers soient plus difficiles à aligner. Je souligne l'importance de la problématique et je tiens à souligner son caractère transpartisan évident. En effet, il n'est pas question ici d'un clivage entre la majorité et l'opposition. Une cause d'intérêt commun est en jeu pour les francophones, en particulier en Wallonie.

Je vous invite à saisir le gouvernement pour qu'il transmette un message fort. Vous n'êtes pas seule dans ce dossier. Notre Parlement peut également se saisir de la question.

Si nous n'agissons pas à temps, nous risquons de faire face à un drame potentiel. Les éditeurs de presse ont récemment expliqué qu'il y a de plus en plus de conversion d'abonnements papier en abonnements numériques. Toutefois, les recettes des versions numériques sont nettement moindres à celles des versions papier. L'abonnement papier demeure la clé afin de faire fonctionner l'ensemble du secteur dans les années à venir. Si les citoyens qui vivent notamment dans les zones rurales et périurbaines ne peuvent plus acheter leur journal à un prix égal aux autres ou s'ils le reçoivent à un mauvais moment de la journée, il y a effectivement une menace qui plane sur les éditeurs de presse.

Je reviendrai vers vous à ce sujet. Néanmoins, n'attendez pas que je revienne pour réfléchir à cette question.

Le budget fédéral prévoit quelques dizaines de millions d'euros pour les subsides en question. La diffusion d'une information juste est importante dans nos vies,

au vu de la situation géopolitique et de la lutte contre les fausses informations. Elle mérite donc d'être soutenue.

1.24 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet intitulée «Projet «Media & Me»»

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Le projet «Media & Me» est porté depuis plus de dix ans par la Conférence permanente interrégionale (CPI) de la Grande Région. Ce dernier permet à des jeunes de 16 à 23 ans de découvrir les métiers des médias à travers des ateliers, des visites, des stages et des rencontres avec des professionnels.

Cette initiative transfrontalière est soutenue par la Sarre, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine et la Communauté germanophone. Elle favorise à la fois l'orientation professionnelle, la compréhension interculturelle et le développement de compétences dans des domaines comme l'intelligence artificielle, le droit des médias ou l'éthique journalistique.

Or, bien que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit partie prenante de la CPI, elle ne participe pas à ce projet structurant. Cette absence peut surprendre, tant les finalités de «Media & Me» résonnent avec nos objectifs d'éducation aux médias visant à former les générations montantes et les publics plus fragilisés à l'utilisation active et responsable des médias et à la reconnaissance des informations fiables, selon la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Madame la Ministre, pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles ne fait-elle pas partie à ce stade du projet «Media & Me»? Des contacts ont-ils déjà été établis ou une participation est-elle envisageable à court ou moyen terme? La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle entamer les démarches nécessaires pour rejoindre cette initiative? Certains médias locaux y participeraient avec grand intérêt.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, le projet «Media & Me» a été lancé en 2016 dans le cadre de la CPI de la Grande Région.

Chaque année, ce projet permet à une quinzaine de jeunes de se former aux médias du journalisme dans les différentes régions partenaires. À ce stade, je ne dispose pas d'informations précises concernant l'historique du projet et les raisons qui pourraient expliquer que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'y soit pas associée malgré son ancienneté.

Toutefois, d'après les premières informations que j'ai réunies, il semble que la maîtrise de l'allemand soit un impératif pour y prendre part, ce qui pourrait expliquer l'absence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au contraire de la Communauté germanophone.

Je vous invite à me poser ultérieurement une question écrite, le temps d'éclaircir la situation dans ce dossier.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – J'entends, Madame la Ministre, que vous devez prendre des contacts et des informations sur le sujet. C'est vrai qu'il y a le volet allemand, mais il y a aussi un volet francophone. Le média Vedia, de la province de Liège, est intéressé par le projet; d'autres le sont peut-être également, et les participants rencontrés sont favorables à la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je reviendrai vers vous avec une question écrite.

1.25 Question de Mme Özlem Özen intitulée «Suivi de la désignation des top managers»

Mme Özlem Özen (PS). – Le mois dernier, les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont procédé au renouvellement des hauts fonctionnaires de leurs administrations. Parmi les décisions prises, certaines ont conduit à l'éviction de personnes seules candidates dans une fonction qu'elles exerçaient depuis plusieurs années. Des intérimaires ont donc été appelés à occuper ces fonctions pour une durée indéterminée. Par exemple, une secrétaire générale *ad interim* semble avoir été désignée juste après le départ effectif de Frédéric Delcor.

Madame la Ministre, des intérimaires ont-ils bien été désignés dans les fonctions de secrétaire général et dans les autres postes où une seule candidature avait été déposée et rejetée? Quels seront le *modus operandi* et le calendrier pour la désignation de fonctionnaires dirigeants de plein exercice dans les fonctions où vous venez d'installer des intérimaires?

J'imagine que vous avez maintenant communiqué aux intéressés les arrêtés motivant le non-renouvellement de leur mandat. Au vu des informations contradictoires et parfois très surprenantes qui ont circulé dans la presse à ce sujet, pouvez-vous préciser les motifs exacts du non-renouvellement du mandat du secrétaire général?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le 29 novembre 2024, le gouvernement a déclaré vacants onze emplois à mandat, à savoir ceux du comité de direction du ministère et celui de l'administrateur général de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Le 12 juin dernier, le gouvernement a désigné quatre administrateurs généraux et trois directeurs généraux: Mme Jeanne Brunfaut à l'Administration générale de la culture (AGC), Mme Annie Devos à l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ), Mme Valérie Devis à l'Administration générale de l'aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessaisis (AGAJcmd), M. Yves Polomé à l'Administration générale du sport (AGS), M. Alexandre Mollet à la Direction

générale du budget et des finances (DGBF) et au Secrétariat général, M. Vincent Duvigneaud à la Direction générale des infrastructures (DGI) au Secrétariat général, et Mme Diane Stampaert à la Direction générale de la fonction publique et des ressources humaines (DGFPRH). Le gouvernement a également désigné Mme Déborah Dewulf administratrice générale de l'ONE.

En ce qui concerne l'emploi de secrétaire général, l'administrateur général de l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et le directeur général de la Direction de la coordination et d'appui, le gouvernement a constaté une carence: trois postes sur onze étaient vacants. Afin d'assurer la continuité du service public, le bon fonctionnement des services et l'organisation du travail, le gouvernement a procédé à la désignation *ad interim* de Mme Annie Devos, administratrice générale des maisons de justice, en qualité de secrétaire générale *ad interim*, tandis que M. Fabrice Aerts-Bancken, directeur général de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), a été désigné administrateur général *ad interim* de l'AGE. M. Alexandre Mollet, directeur général de la DGBF a été désigné en qualité de directeur général *ad interim* de la Direction de la coordination et d'appui.

La prochaine vague de désignations sera lancée par le gouvernement à l'issue de la réforme des mandats en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne. Conformément aux objectifs de la Déclaration de politique communautaire (DPC), la procédure sera revue en profondeur afin de supprimer l'obligation de détention du certificat de management public (CMP) et de permettre un accès plus large à ces emplois à des candidats externes à la fonction publique, et ce afin d'attirer les différents types de talents dont recèle notre société, ce que ne permet pas le cadre actuel.

Pour ce faire, le gouvernement de la Communauté française a approuvé, le 28 février 2025, une note d'orientation définissant les balises de cette réforme. Un avant-projet d'arrêté a été élaboré en vue d'un passage en première lecture au gouvernement. Les discussions sont actuellement en cours. À la suite de l'approbation en première lecture, le projet d'arrêté sera soumis à la négociation syndicale en comité de secteur XVII à l'avis des conseils de direction du ministère et des organismes administratifs publics (OAP), ainsi qu'à l'avis du Conseil d'État avant approbation définitive par le gouvernement.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, plusieurs nominations et évictions ont soulevé de vives interrogations ces derniers temps, y compris dans les rangs de la majorité. Nous avons appris dans la presse que certains postes clés ont été recalés, alors qu'il n'y avait qu'un seul candidat compétent en lice. Vous affirmez aujourd'hui avoir constaté des carences, mais sans donner plus d'explications.

S'ajoutent à cela les récentes passes d'armes au sein du MR sur des questions de gouvernance et des postes à pourvoir. Vous comprendrez que cela a sérieusement écorné votre crédibilité dans ce dossier, et nous avons l'impression d'assister à un

jeu partisan de chaises musicales. La continuité de l'État mérite pourtant mieux que des arrangements entre amis. Nous avons besoin de transparence.

Je ne reviendrai pas sur la suppression du CMP, dont nous avons déjà discuté. Toutefois, je n'ai pas encore reçu d'explications et encore moins de justificatifs sur le non-renouvellement du mandat du secrétaire général. J'y reviendrai à la rentrée.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, de Mme Sophie Fauchamps, intitulée «Accessibilité des subventions pour l'organisation de modules sportifs – Élargissement des titres requis», de Mme Isabella Greco, intitulée «Respect et équité dans l'accueil des clubs sportifs en déplacement», de M. Thierry Witsel, intitulées «Consommation d'alcool dans le sport amateur», «Prévention et prise en charge des commotions cérébrales dans le rugby et les sports de contact», «Articuler sport, santé et bien-être: quel avenir pour le sport sur ordonnance en Fédération Wallonie-Bruxelles?» et «Menaces sur la diffusion du football belge», et de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Circulaires de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12h25.*